

Cordialement à  
Monsieur de Cocamp

J. Berdie



Le

Folklore

bançon

Le  
Folklore  
Brabançon

SEPTEMBRE 1966

N° 171

# Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques  
et Folklorique de la Province  
de Brabant

RUE ST-JEAN, 4 — Tél. 18.07.50.

BRUXELLES

## SOMMAIRE

<i>Les Croix expiatoires à Forest,</i> par Henri Herdies . . . . .	237
<i>Le Château de la Motte et la</i> <i>Famille « De Rameau »,</i> H. de Pinchart de Liroux . . . . .	251
<i>Les harnes de Braine-le-Château,</i> J. L. Van Belle . . . . .	258
<i>En marge et au cœur du Payattenland,</i> (notes complémentaires) - Joseph Delmelle . . . . .	265
<i>Les appartenances et le nom dans les</i> <i>sociétés traditionnelles,</i> M. Gouweloos . . . . .	272
<i>Etymologie, folklore des mots,</i> Paul Dewalhens . . . . .	295
<i>Quelques industries anciennes du</i> <i>roman pays de Brabant (II)</i> L. Jeandrain . . . . .	306
<i>Bibliographie</i> . . . . .	316

SEPTEMBRE

1966

N° 171

PRIX : 35 F.

Couverture :

*Une borne de 1679 à Braine-le-Château.*

Le Service de Recherches Historiques  
et Folkloriques et des Relations Culturelles  
et Publiques de la Province de Brabant  
publie également une revue en néerlandais

• DE BRABANTSE FOLKLORE •

Au sommaire du n° 171

de septembre 1966 :

De strijd tegen de Pijn, par Leo Tulkens  
Rond het ontstaan van Scherpenheuvel,  
par M. Dejonghe

Bijdragen van de werkgemeenschap van het stedelijk  
museum Leuven, deel II (B. Glasschilderkunst en C.  
Beeldhouwkunst)

par J. Crab, P.V. Maes et L. Van Buyten.

## Les croix expiatoires à Forest

par Henri HERDIES

### 1. QUE SAIT-ON DES CROIX DANS LE BRABANT ?

Les croix de pénitence ou expiatoires, comme il était de coutume de les appeler, apparaissent depuis le XIV<sup>e</sup> siècle (dès 1321) dans beaucoup de nos villages brahançons.

Pour ne reprendre que quelques cas à des endroits situés près de Bruxelles, ou dans la ville même, citons les croix suivantes relatées dans les anciens registres, conservés aux Archives du Royaume; les Censiers Ducaux de Bruxelles et environs (A.G.R.B. Chambre des Comptes n° 44.824 à 44.827, aussi Censier Ducal de 1321 de Bruxelles et environs, publié en 1958 par l'Archiviste de la ville de Bruxelles Mlle Mina Martens) :

- 1321 *Bruxelles*, paroisse Ste Gudule : (quartier du Marais) apud crueskene prope Orssendale.
- 1321 *Bruxelles*, porte d'Overmolen : pro parte apud cruiskene.
- 1392 *Bruxelles*, paroisse St Géry : voervang ten cruyskene.
- 1392 *Bruxelles*, porte du Lion : achter straete geheeten ondert cruce aan sleeus wicket.
- 1321 *Saint-Gilles*, vers l'église : apud obbruxellam, in recta via a cruce versus ecclésiám.
- 1321 *Saint-Gilles*, situation non précisée : de domistadio ab opposito crucis.
- 1321 *Saint-Gilles*, situation non précisée : supra angulum prope crucem.



de chemins la plus proche du lieu du méfait ou bien à la limite de la franchise si cette frontière n'était pas trop éloignée.

D'autre part, le droit ancien était à l'origine exclusivement familial et pendant longtemps la vengeance était la seule forme organisée de la justice, lorsqu'un préjudice flagrant ou un méfait intolérable avait été commis. Le sang d'un membre de la famille devait être vengé par le sang d'un membre de la famille à laquelle appartenait le malfaiteur.

Mais, on le conçoit, ce système engendrait un état de guerre perpétuel. Aussi chercha-t-on le compromis, l'indemnisation.

Déjà sous Charlemagne, le législateur visait à la solution amiable des différends plutôt que par l'état d'hostilité déclaré (vete). Des mesures étaient prises contre la partie récalcitrante. Mais la plupart de ces bonnes dispositions tombèrent dans l'oubli sous les successeurs du monarque.

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, les autorités contribuèrent activement à la mise sur pied de prescriptions en vue d'une réconciliation *obligatoire* entre les parties. L'usage s'établit de se réconcilier officiellement moyennant un dédit raisonnable (Cf. Misdaden, Rechters, Straffen - Docteur A. Schillings in E.S.B. Mars-Avril 1955, p. 89).

Mais l'Église exigea davantage. Elle revendiqua, au XIV<sup>e</sup> siècle, le droit d'intervenir en cas de meurtre ou d'homicide en prescrivant la réconciliation également au spirituel. L'ancien droit usuel du peuple se modifia et se compléta par le droit des âmes à la délivrance et au repos (prières, vigiles, pèlerinages).

L'historien Mogk Eugen pense que cette intervention eut lieu vers l'an 1300 et que, depuis ce moment, les croix expiatoires remplacèrent les anciennes croix de pierre, dont certaines, dit-il, remontent à l'an 1000 en Allemagne Occidentale.

Il déclare être en possession d'actes de pardon et de réconciliation du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle (Der Ursprung der Mittelalterlichen Suhnekreuze, in Berichte über die Verhandlungen der Sächsischen Akademie der Wissenschaften, Leipzig 1929).

Ces croix furent nombreuses dans les pays scandinaves, principalement au Gotland, ou elles furent introduites dès le XIII<sup>e</sup> siècle, vraisemblablement à la suite de relations d'affaires avec les pays Anglo-Saxons où elles existaient déjà bien avant cette date (2).

On les voit aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles en Europe Centrale et probablement aussi en France. Elles se rencontrent un peu partout, dans les champs et en forêt, au milieu du village, à des ponts, en pays de montagne, mais surtout, ainsi qu'il est dit ci-dessus, à des bifurcations ou croisements de routes, proches du lieu du forfait. À une époque ultérieure, certaines d'entre elles sont en bois et plus tard même en fer.

On aperçoit ainsi que les croix expiatoires apparaissent en des temps où les intérêts, les passions et les intrigues s'affrontent avec violence et où l'on ne faisait que peu de cas de la vie humaine. Illustrons-le par un exemple chez nos voisins du Sud :

Afin de s'accaparer du pouvoir, Jean Sans Peur, duc de Bourgogne, fit mettre à mort, en 1407, son neveu corégent Louis d'Orléans. Il fut lui-même assassiné en 1419 sur le pont de Montereau par des partisans de la victime. En signe de désaveu de ce meurtre, le roi Charles VII fit élever sur le pont de Montereau, en 1435, une croix expiatoire (Belg. gesch. P. Smets, p. 13, Wesmael-Charlier - Namur).

Quant à l'histoire de ces croix dans nos régions, et plus précisément dans le Brabant, elle gagnerait à être complétée d'après des documents d'archives et il serait souhaitable que les chercheurs y consacrent un peu de leur attention au cours de leurs investigations dans les plus anciens registres des Greffes Scabinaux du Brabant, de la Chambre des Comptes, du contentieux de nos anciennes abbayes, etc... (2bis).

(2) Selon l'auteur précité, elles y seraient déjà apparues dès le VII<sup>e</sup> siècle (E. Mogk - Der Ursprung etc...)

(2bis) Signalons, à ce propos, l'intéressante étude du Docteur Louis de Man pour la région de Louvain, dans la revue « Eigen Schoon in de Brabander, années 1953 pp. 225-228 et 1956 pp. 375-380, contenant des actes s'échelonnant entre 1447 et 1537 pour cette région.

Pourquoi non plus ne pas noter et décrire les croix de pénitence, à la vérité peu nombreuses, qui subsistent encore dans l'une ou l'autre commune rurale ou possédant des espaces verts ?



Figure 2. — Le croix du Parc Duden.  
Photo J. P. Robyns 1933.

### III. LES CROIX FORESTOISES.

Pour Forest, dans l'état actuel de nos recherches, nous avons dénombré sur le territoire de la commune les 4 croix dont ci-après quelques indications :

1<sup>o</sup>) *La croix à la petite écluse ou à la vanne de cette écluse (het cruys aen d'arcke).*

Il y a peu d'éléments au sujet de cette croix et on ignore si elle était en pierre ou en bois. On la trouve pour la première fois dans les écritures de l'Abbaye des Bénédictines en 1694. Michel Weyls prenait en location une partie de prairie sous Forest près de la croix à la petite écluse (Arch. Eccl. Abbayes n<sup>o</sup> 7455). Même mention en 1708 (id. n<sup>o</sup> 7457). On ignore à la suite de quelles circonstances ou de quel drame elle fut érigée en ce lieu si écarté, au milieu de prairies marécageuses, ni à quelle époque elle disparut. Peut-être fut elle élevée, comme c'était l'usage, à la suite d'une mort inopinée survenue par accident, par noyade ou par la foudre à cet endroit.

La petite écluse était située au nord de l'Abbaye précitée, à l'endroit où les eaux du Grand Etang se dégageaient dans le « Visbeek », le Ruisseau aux Poissons, longeant la prairie appelée « Nederbiest » (voir carte) (3).

2<sup>o</sup>) *La croix des flagellants ou du fléau (het cruys de geesele).*

Elle était sise dans la partie élevée du territoire vers Saint-Gilles, à l'est du Kruisbos (Parc Duden actuel).

Pour quelles raisons l'appelait-on ainsi ? L'appellation doit-elle être mise en corrélation avec la période des flagellants, débutant à Bruxelles en 1349 ? C'est possible. Notons qu'il était de coutume de placer lors d'épidémies de peste ou de choléra des croix de pénitence à des endroits particulièrement éprouvés par le

(3) 1432. Aenden groten viver jeuen de Nederbiest gelegen dair dareke van den groten viver staet (A. E. abb. Forest n<sup>o</sup> 7100).

fléau afin d'en conjurer les effets. Ces croix s'appelaient des croix de peste (pestkruisen). Nous opinons dès lors pour cette dernière éventualité, d'autant plus que dans la commune limitrophe d'Uccle il existait en 1483, sans doute pour la même raison, une « Geeselstraat », une rue du Fléau, au hameau de Verrewinkel (Cynsboek Duyst, arch. famille Vander Noot n° 327, p. 37, A.G.R.B.).

La croix « de Geesele » est mentionnée comme suit en 1626, dans les manuscrits de l'Abbaye de Forest : « la rue ou chemin de la croix qui va de Bruxelles à Uccle *au-dessus* de la croix appelée de Geesele ». (de *stracte oft cruyswech die van Brussel naer Uccle trekt boven het cruys ghebeten de Geesele*, A.E. dossier 7212). D'après ce texte, la croix se trouvait par conséquent en contre-bas du chemin de Bruxelles à Uccle, ce qui permettrait de la situer sur territoire forestois.

Il est curieux de constater que le livre censal n° 327, précité de Duyst mentionne, pour l'année 1483, dans les mêmes parages, une croix érigée à la mémoire d'un nommé Maes : « terres près de la carrière de grès calcaireux près de la croix de Maes, *dans la paroisse de Saint-Gilles à Obbrussel*. Or l'Abbaye de Forest possédait sur le haut plateau de la commune, près de la Bruyère de la Potence (Galgeheide) à la limite vers Saint-Gilles un terrain de 7 bonniers, 2 journaux, 65 verges pour y extraire du gré calcaireux. Il est donc possible qu'il s'agisse d'une seule et même croix. La preuve nous manque.

La croix de Geesele semble avoir disparu au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans les registres des biens de l'Abbaye de Forest des années 1727 et 1730, il n'est plus question que d'un champ d'une superficie de 2 bon. 98 verges appelé de Geesele (dossiers A.E. 7474 et 7476).

Comme on peut s'en rendre compte, la partie de route à proximité de la croix était dénommée Chemin de la Croix, quoique constituant un tronçon de la vieille Heirbaan de Bruxelles à Uccle (Heirbaan = Grand Route ou Route des Armées).

### 3<sup>o</sup>) La longue croix de pierre (à l'origine Croix de Crucmans).

Il s'agit d'une croix située à la limite nord-ouest du Kruisbos (voir carte) contre la route vers Bruxelles (chaussée de Bruxelles

actuelle) près du lieu anciennement dénommé : « Het schat ende Conynenhol » qui correspond partiellement à l'emplacement du terrain de sports de l'Union Saint-Gilloise (4).

Pourquoi longue croix de pierre ? Assurément pour la distinguer de la courte croix de pierre qui se trouvait un peu plus bas, également contre la chaussée, et qui cependant mesurait 3,40 m, y compris le socle (voir § 4 ci-après).

D'après le livre censal de Duyst, déjà cité, la longue croix de pierre existait déjà en 1483 et s'appelait alors la croix de Crucmans plus que probablement du nom de la victime passée en ce lieu de vie à trépas : « byden langen steynen cruce ghebeten Crucmans cruyce ». Au fil du temps, le nom de Crucmans disparaît néanmoins car déjà en 1511 on continue à appeler la croix « flanck steenen cruys », la longue croix de pierre (A. E. Egl. paroiss. n° 2927). Idem en 1530, de même qu'en 1605.

Le docteur Em. Vanderlinden la situe à tort à Saint-Gilles, dans sa toponymie de cette commune (n° 22).

Sans doute qu'à cause de sa grande dimension elle était assez vulnérable. On la désigne en 1604 dans les archives de l'Abbaye de la Cambre sous le nom de croix brisée : « by het steenen oft gebroken cruys » (A. E. Cambre n° 5665), appellation qu'indifféremment avec celle de croix de pierre (5) elle conservera jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

(4) Een stuck land genoemt het schat ende Conynenhol by het steene kruys, groot 3 dachw. 10 roeden onse Abdy (Ter Camere) toehorende tusschen onze heyde bosschen : galgendries ende Joodsendael (A. E. reg. biens Abb. Cambre n° 5665, année 1777).

(5) Een groot stuck gegraven lant den Galgendriesch bij de gerichtten van Brussel tusschen (godhuisbosch ghebeten Juetsendael), onder comende tegen ons selfs Godshuislant bij 't gebroken cruys (A.E. id n° 5767, année 1748).

Een stuck land groot 4 bund. 2 dachw. 10 roed. geseyt den berghout bij steenen oft gebroken cruys (A.E. Egl. paroiss. n° 2927, année 1777).

4°) *La petite ou la courte croix de pierre* (het kort stenen kruis).

C'est la seule croix qui a subi l'épreuve du temps. Elle subsiste encore à l'angle Sud-Ouest du Parc Duden, où elle s'abrite, un peu en retrait de la chaussée de Bruxelles, à l'ombre d'un bouquet de hêtres séculaires, tel un vestige d'une autre époque (voir figure).

Sa forme gracieuse et ses proportions dénotent le style renaissance.

La croix de pierre bleue, dont la partie verticale aux coins coupés a 2,15 m de haut, est posée sur une petite base octogonale de 0,25 m de haut, reposant elle-même sur un socle carré de 1,15 m de côté et de 1,00 m de haut.

Les deux bras de la partie latérale sont terminés en forme d'accolade.

Le monument porte en exergue un petit Christ taillé à même la pierre, surmonté de l'inscription « INRI » et à la partie inférieure de la croix on lit en lettres gravées : O CRUX AVE SPES UNICA (Je te salue o croix, mon seul espoir).

Le socle porte une niche carrée de 0,33 m de côté, qui a vraisemblablement contenu à l'origine une plaque avec des indications sur l'objet de la croix, le nom de la personne trépassée, la date de la tragédie.

Faut-il de ces éléments, on s'est perdu en conjectures jusqu'ici sur l'origine de cet antique calvaire. La rue du Mystère qui le côtoie au Sud n'a eu d'autre but que de rappeler l'énigme de cette croix. Au siècle dernier, la dite rue portait le nom de Kruisstraat, rue de la Croix, tandis que le Parc Duden s'appelait depuis toujours Kruisbosch, bois de la Croix ou bois de la Courte Croix (kort steene Cruysbosch) ainsi que le qualifie en 1638 le géomètre De Dyn sur une carte « figurative » des biens de l'Abbaye de Forest (A. E. dossier n° 7152).

La plus ancienne mention de la petite croix de pierre que nous ayons trouvée dans les vieilles archives ne date que de

1605 « boven den slachmolenvyver tegenover tcleyn steynen cruys ». Au-dessus du moulin à huile en face de la petite croix de pierre (A. E. abb. Forest n° 7688).



Figure 3. — La petite Rue du Mystère (anciennement Chemin de la Croix), à Forest, actuellement une belle artère bordée de maisons bourgeoises. A gauche, le Parc Duden. Photo J. P. Robyns 1920.

Les historiens de Forest n'ont fourni jusqu'ici au sujet de cette croix que des explications sujettes à caution parce que uniquement basées sur la tradition orale populaire.

Mais on peut se demander si le texte ci-après, que nous venons de mettre à jour, (Arch. Générales Royaume, greff. scab. arr. Bruxelles n° 9859) d'une réconciliation faite le 19-8-1491 en l'église paroissiale de Forest entre l'auteur du forfait et un des proches de la victime et ce en présence de Dierick Triestram, maire du village de Forest, n'est pas de nature à fournir la clef de l'énigme.

Voici la traduction de ce manuscrit :

« Nous, hoze, colyns, échevins de Madame l'Abbesse de Forest salut...

» Tenus de témoigner de la vérité dans toute affaire de justice, particulièrement si on en est requis, ainsi est-il que nous faisons savoir témoignons et certifions à un chacun qu'il y a environ deux mois est venu en notre présence un nommé Jean Vranex qui, *en d'autres temps* a fait passer de vie à trépas un sieur nommé Jean Paridaen, prêtre curé paroissial de Govenay (?) et s'est jeté à genoux et a donné sur la bouche le baiser de réconciliation du même homicide à un nommé Gilain Paridaen, qu'on appelait le barbier, *comportant tous les points et manières de se réconcilier ainsi qu'en pareil cas il est d'usage de faire.* »

» Et tout ceci se passa à Forest précité, en l'église paroissiale, avec l'accord de Dierick Triestram, maire de la précitée Madame l'Abbesse, qui lui consentit à cet effet au nom de la Dame de Forest précitée *le terrain et la place nécessaires.*

» Et en témoignage et en connaissance de l'exactitude de ce qui précède, nous avons attaché à la présente notre sceau commun.

Donné en l'an du Seigneur mil quatre cent et XVI, le 19<sup>e</sup> jour d'août (6). »

(6) Nous reproduisons en annexe au présent exposé le texte original, en moyen néerlandais, de l'acte précité.

Quoique fort concis l'acte ci-dessus est néanmoins le constat usuel de la réconciliation « comportant tous les points et manières de se réconcilier ainsi qu'en pareil cas il est d'usage de faire ». Cette phrase implique qu'en plus des prières et du pèlerinage lointain imposés à l'auteur du forfait, on a exigé l'élévation d'une croix expiatoire puisqu'au nom de la Révérende Dame Abbessse (Seigneur du village) on consentit à cet effet « le terrain et la place nécessaires ».

Cela étant, essayons de déterminer si la croix en question est celle qui existe encore à l'angle sud-ouest du Parc Duden.

Etant donné les circonstances déjà énoncées ci-dessus de chacune des croix : petite église, fléau et longue croix de pierre, il ne semble pas que le document ci-dessus puisse concerner l'une ou l'autre de ces croix.

Par contre, si l'on considère l'endroit où se trouve la petite croix de pierre du Parc Duden le lieu présentait anciennement plusieurs possibilités pour une embuscade : grand route, endroit désert, orée du bois.

En outre, les indices ci-après semblent autoriser l'hypothèse que l'acte de réconciliation en question se rapporte effectivement à la croix précitée :

- 1<sup>o</sup> Le document porte que le méfait a été commis *en d'autres temps*, ce qui signifie que le coupable a pu fuir et que la réconciliation n'eut lieu qu'un certain temps après le forfait.
- 2<sup>o</sup> Il s'agit du meurtre d'un ecclésiastique, homicide considéré jadis comme très grave. N'est-ce pas pour cette raison qu'on a exigé une croix très soignée, qui pour l'époque a certainement été exécutée par un fin ciseau ?

L'acte ci-dessus du 19-8-1491 fournirait en conséquence la clef d'une énigme très ancienne. Souvent nos concitoyens forestois nous posèrent des questions au sujet de l'origine et de l'objet de la croix du Parc Duden. C'est qu'au cours des temps la signification réelle de l'élévation d'une croix fut oubliée dans la conscience populaire. L'usage se maintint, mais une nouvelle signification

lui fut substituée. Elle est devenue mémorative et en dehors de son sens chrétien elle n'est plus actuellement que le symbole du souvenir qui s'attache à une personne, sinon à un événement important.

#### ANNEXE

Allen enz. hoze, colyns, schepenen Mer vrouwe der abdissen van Vorst, saluyt. in allen rechtverdigden saken sculdich is der wairheyte getuygenisse te gevene sunderlingen als men des wort versocht soe eest dat wij doen te wetene oirconden oie ende certificeren eener yegelycken dat des omtrent twee maenden geleden in onser presentien comen is eenen geheten Jannen vranx die tanderen tyden van leven de live ter doot hadde bracht eenen geheten Janne paridaen, priester cureyt van Govenay ? ende heeft te voete gevallen ende den montsoen gedaan van den selve dootslage aen eenen geheten gelyn paridaen diemen hier de scheerder houdende dair inne alle de poincten ende manieren van zoenen gelyc men in gelycken plach te doene ende dit al geschiede te Vorst voirst inde prochikerke hij consente Dierix triestram meyers Mer voirst vrouwe der abdissen die hen inden name van voirs vrouwen van Vorst dairtoe dlant ende de plaetse consenteerde ende des toirconden ende in kennissen der wairheyte van igene des voirst, steet hebben wij onsen gemeynen scepenen zegel desen kân ? doen aenhangen.

Gegevene int jair onsser heren duysent vierhondert ende XCI opten negenthiensten dach augustij.

## *Le Château de la Motte et la Famille «De Rameau»*

par H. de PINCHART de LIROUX.

La Motte est le nom d'un hameau éloigné de Bousval en Brabant, dans cette belle vallée de la Dyle, bien connue des amateurs de pique nique.

La région bien que fortement modifiée depuis quelques années a gardé un charme romantique et pittoresque que l'on ne trouve qu'en Brabant.

En sortant de la gare de Noirhat, halte la plus proche de la Motte, on découvre si près de Bruxelles un site qui a tenté plus d'un peintre et séduit plus d'un amateur de belles photographies.

Après quelques minutes de marche, on aperçoit un coteau surmonté d'une église en style hybride où le roman domine ; la façade ajourée d'une grande fenêtre et percée d'une porte à encadrement de pierre bleue de style Louis XIV, est faite de pierre de grès mosan d'un jaune clair.

Le porche abrite la splendide pierre tombale du Sieur Paul le Rousseau, décédé comme seigneur de la Motte le 29 novembre 1664.

On aborde bientôt la colline où se trouvait jusqu'il y a peu de temps les ruines encore grandioses de ce qui fut le château de la Motte, demeure de la famille « de Rameau ».

L'origine de la famille et son arrivée en Brabant reste assez obscure. D'aucuns la disent française, sans trop de convictions d'ailleurs.

En effet, lorsqu'on consulte les documents anciens, on relève ce qui suit.

Le 24 février 1708 Demoiselle Félicie Fernandès de Léon, héritière universelle de Demoiselle Herera dit Druarte, vend au Sieur Maurice le Hoye, receveur du chapitre de Nivelles, époux de Demoiselle Marie Adrienne Descartes, la terre, seigneurie et biens de la Motte sous Bordeaux, acquise le 14 janvier de l'année précédente et ce pour une somme de 7.000 florins.

Cette vente fut annulée le 9 mai suivant et le 18 juillet Demoiselle Félicie Fernandès vend au S<sup>r</sup> Paul Rameau, la seigneurie susdite pour une somme de 7.500 florins. Elle reçoit 1800 florins immédiatement et l'acheteur s'engage à lui verser 2.200 florins endéans 2 mois ; les 3.500 florins restants devant être versés endéans 4 mois (Notariat Général de Brabant, dossier 2.618/2).

Paul de Rameau, était résident du Prince de Liège à la cour de Bruxelles avait épousé à Liège le 20 mars 1705 Dame Aleyde de Froidmont, née à Haccourt le 23 décembre 1680, fille d'Henri et de Barbe de Pontpier.

Paul ne dut pas être d'un caractère facile, car dans une requête présentée par son fils, ce dernier déclare :

« Le jour de sa licence de droit, Monsieur de Rameau de la Motte, accompagné de son épouse et de plusieurs amis, assista au splendide repas servi à cette occasion à l'auberge de l'Oie sauvage à Bruxelles, mais quand il se retira il ne s'inquiéta pas de la note à payer.

Il savait pourtant que le licencié était dépourvu et endetté.

Ce dernier devait de l'argent au fonctionnaire royal chez qui il achetait sa table, à son répétiteur, au libraire qui lui avait vendu des livres de droit, à son perruquier, son cordonnier et au menuisier qui lui avait fabriqué une bibliothèque et un lit à l'espagnole. Il fit ajourner son père en 1742 pour obtenir paiement de ses dettes et d'une pension alimentaire. En 1737 il avait reçu de ses parents une somme de 2.160 florins et avait dû renoncer à l'héri-

tage paternel tant que cette somme n'était pas remboursée (Conseil de Brabant registre 3.218 et 998 acte 107).

L'histoire du mariage de ses parents commença d'une manière romanesque et se termina en drame.

Lors de sa demande en divorce le 24 janvier 1752, Adelaïde de Froidmont, déclare que ayant hérité de feu Messire Denis Eustache de Froidmont, chanoine et trésorier du Chapitre de Saint Pierre à Lille, elle fut recherchée en mariage par le Sieur de Rameau, démuné de fortune, qui l'emmena de Lille au couvent des religieuses urbanistes à Liège où il contracta mariage avec elle sans le consentement de sa mère ni de ses parents naturels.

Son mari l'ayant conseillé de vendre les biens de Lille, il acheta en 1707 en son nom propre une maison vis-à-vis des Augustines à Bruxelles

En 1708 il acheta la seigneurie de la Motte, des actions de la Compagnie d'Ostende toujours sans mentionner le vrai propriétaire. Ses achats totalisèrent 31.000 florins. Le 29 juillet 1719, le Sieur Paul Rameau époux de Dame Aleyde de Froidmont, reçoit 3.000 florins du Sieur Louis Feron, lieutenant-veneur de S.M.I.R., à charge d'une rente de 150 florins. Il donne en gage une maison et dépendances vis à vis l'église des Augustins à Bruxelles, acquise de Dame Marie Gabrielle Collins, douarière du Sieur Charles de Sevecot et son fils le Sieur Charles Antoine de Sevecot le 1<sup>er</sup> juin 1707. Le 1<sup>er</sup> septembre 1740, Demoiselle Barbe de Pontpier relictte de feu le S<sup>r</sup> Henry de Froidmont, âgée de 83 ans, déclare que sa fille Aleyde s'est mariée avec le S<sup>r</sup> de Rameau contre son consentement et malgré les avertissements donnés par elle au cloître des Urbanistes à Liège.

Par acte du 5 avril 1753 Dame Aleyde de Froidmont légua ses biens à son seul fils survivant Pierre Joseph (Notaire F.J. Ghys). Lors de l'ouverture de la succession, il apparut qu'elle possédait à la Motte, 42 bonniers un journal 5 verges de terre et prés, une maison et jardin de trois journaux, 78 bonniers 18 verges de bois et bruyères, 11 bonniers 2 journaux 6 verges de terres et prés à Eppeghem, une maison rue de la Montagne à Bruxelles, une maison et jardin rue du Cairoir à Bruxelles, une maison rue des Bara-

ques en cette ville, ses biens étant hypothéqués pour une somme de 1 904 florins 4 sols.

Paul de Rameaux n'eut de son épouse Aleyde De Froidmont, que :

- 1) Jean, escuyer, décédé au service de Sa Majesté au Royaume de Naples en avril 1744 (Conseil de Brabant registre 1.357).
- 2) Maître Pierre Joseph, licencié des lois, avocat au Conseil de Brabant, qui était entré à l'Université de Louvain en 1732 où il logea au Collège des Bacheliers pendant 10 mois, pour ensuite prendre pension chez le Sieur Adam. Il fut reçu avec grand fruit comme licencié le 22 mai 1738 (Conseil de Brabant, requêtes, carton n° 37).

Il semble avoir eu dès son jeune âge des difficultés financières assez sérieuses. Le 3 octobre 1738 il lève à rente 1.000 florins du Sieur François le Dieu, licencié en médecine, habitant de Bruxelles (Conseil de Brabant 1.344). Le 20 août 1740 devant une somme de 2.081 florins au Sieur Guillaume Pittau, sa mère doit se porter garant pour lui (Conseil de Brabant registre 1.359). Le 17 avril 1751, étant capitaine au Régiment de Prié, il reçoit 575 florins du Sieur Joseph Florantin, négociant à Aix-la-Chapelle et s'engage à restituer cette somme endéans un an (Conseil de Brabant registre 1.357). Le 10 avril 1753 il emprunte 6.000 florins au Sieur Gérard Simon, époux de Demoiselle Marie Catherine Pranger à charge d'une rente de 210 florins. Il donne en gage la terre de la Motte d'une superficie de 100 bonniers (Conseil de Brabant, registre 1360). Le 19 juin 1757, il emprunte 16.000 florins à Monsieur Arnulphe van Nuffel, époux de Demoiselle Marguerite Allaer, habitant de Bruxelles, à charge d'une rente de 800 florins. Il donne en gage la seigneurie de la Motte sous Bordeaux avec haute, moyenne et basse justice, confiscation, pêche et chasse, mayeur, greffier et échevins, la collation du bénéfice de la chapelle, un beau château moderne avec chapelle, une cense et dépendances, le livre censal, six bonniers de prairie, neuf bonniers de vergers, quatre-vingt bonniers de lande, terres et bois, soixante-six bonniers de terres labourables et vingt-sept bonniers de bois ; biens relevant de la cour féodale de Rumst et hérité de son père (Conseil de Brabant 1.367).

Le 27 octobre suivant, il emprunte encore 20.000 florins du même van Nuffel. Le 20 décembre 1758, étant lieutenant-colonel au service de Sa Majesté la Reine d'Hongrie et de Bohême, il rend à bail à Guillaume Walravens époux d'Anne Neetons, habitant de Leeuw-S<sup>t</sup>-Pierre, la cense de la Motte dont le précédent locataire était Joachim du Moulin (Conseil de Brabant registre 1.377)

Le 12 avril 1771 il rend cette cense pour 9 ans à Jean Joseph Hendrichx époux d'Anne Marie Min, habitant d'Obain (Conseil de Brabant registre 1.405).

Le 28 juillet 1775, comme lieutenant-colonel d'infanterie, époux de Marie Charlotte, marquise de Rossi Leoni, il reçoit de Mademoiselle Thérèse Marguerite Beeckman, habitante de Malines, une somme de 5.000 florins et de Monsieur Antoine Joseph Dewevelinckoven une somme de 5.000 florins à charge d'une rente de 200 florins. Il donne en gage des terres à Epegghem et Grimberghe, une maison à Bruxelles venant de son épouse, par testament de son feu frère Messire Henry Joseph, marquis de Rossi Leoni (Conseil de Brabant registre 1.406).

Pierre Joseph de Rameau, avait voulu avoir en sa seigneurie de la Motte, une demeure de très grand seigneur.

Deux actes existant dans nos archives de famille nous permettent de nous rendre compte de la splendeur de cette demeure aujourd'hui disparue.

En 1946, existait encore quelques ruines, dont la porte monumentale de la ferme avec son toit à la Mansard, une colonne surmontée d'un vase de pierre, de l'ancienne grille d'entrée et plus loin le jardin en gradins que rafraîchissaient de jolies pièces d'eau.

Ce château de style renaissance succédait à l'ancienne demeure plus simple des « la Motte » et des « Le Rousseau ».

Après le trépas de Pierre Joseph de Rameau en 1794, à l'aube de l'invasion française, la Motte passa en héritage à la famille de Liedekerke, qui le céda plus tard à Monsieur De Broux.

Le 7 août 1756, Monsieur Pierre Joseph de Rameau, seigneur de la Motte, brigadier et capitaine des grenadiers au régiment de Son Altesse le Duc Guillaume de Saxe-Gotha, au service de Sa Majesté l'Impératrice passa contrat avec Guillaume Bernard Brunaux, sculpteur et « travailleur en « plâtre ».

Ce dernier s'engage à plâtrer de chaux mêlée de cendre de briques et de poils les trois façades du château de la Motte pour une somme de trente-huit pistoles, travail comprenant les armes du fronton, la sculpture de six vases en bois de la façade, deux groupes de deux enfants chacun, le tout suivant les dessins de l'architecte Rousseau.

Il s'engage à terminer le travail avant octobre et s'adjoint pour se faire les services de son cousin Ignace Roccelet, ouvrier plâtrier, présentement occupé en la ville d'Alost; le tout sous peine d'une amende de dix ducats payable à la chapelle de la Motte pour être employé à sa décoration en l'honneur de la Vierge. Après le mois d'octobre, Guillaume Bernard Bruneau s'engage à plafonner la salle de compagnie, la lanterne du vestibule et les sculptures des cheminées. Au 30 septembre de l'année 1757, les façades devront être achevées.

Tous ses travaux durent obérer beaucoup son capital, car le 11 février 1761, il emprunte 8.200 florins au S<sup>r</sup> Pierre Boucher, médecin pensionnaire de Lille, époux de Dame Anne Marie Natalis, à charge d'une rente de 320 florins. Il oblige en hypothèque sa seigneurie de la Motte avec le château, la ferme, les terres, prairies, bruyères, et cens seigneuriaux, relevant de la cour féodale de Rumst.

En 1753, il avait fait imprimer l'ouvrage « Règlement et ordonnance militaire de Sa Majesté » chez François 't Serstevens, libraire à Bruxelles.

En 1760, il entra en procès avec le Baron de Pallandt, touchant l'étendue de la seigneurie de la Motte. Le 16 avril 1750 Charles, Duc d'Ursel, colonel commandant le régiment d'Arberg d'infanterie wallonne certifie que le capitaine Pierre Joseph de Rameau de la Motte est transféré à sa demande au Régiment de Prie pour y prendre possession de la compagnie du Major Joseph Murray. Il déclare que Pierre Joseph a servi six ans comme volontaire chargé de l'administration de la justice comme auditeur et

secrétaire, et ensuite comme capitaine à l'entière satisfaction de ses chefs.

Le 23 février 1776, Louis Octave Comte d'Argenteau, gouverneur de la ville de Bruxelles, lui délivre un laissez-passer pour sortir et entrer de Bruxelles après la clôture des portes de la ville.

Monsieur Pierre Joseph de Rameau, lieutenant-colonel d'infanterie pensionné déclare le 23 octobre 1772, que son château de la Motte a toujours été pourvu d'une chapelle castrale dont le bénéfice fut conféré au Sieur Paternoster, ensuite au Sieur Ambroise Lose actuellement décédé et présentement à Monsieur Bouvi; que le service est célébré tous les dimanches et fêtes à huit heures en été et huit heures et demi en hiver, dans ladite chapelle, qui comporte un chœur séparé par une belle balustrade de fer forgé de main de maître, chœur où sont enterrés ses feu père et mère ainsi que plusieurs anciens seigneurs de la Motte.

Il instaure un prix de la valeur d'une pistole à conférer à l'habitant de la Motte qui aura fréquenté le plus assidument la chapelle.

Après son décès survenu à Bruxelles le 8 avril 1794, le corps de Monsieur de Rameau fut transporté à Bousval le lendemain pour être enterré au cimetière, les nouveaux décrets de Joseph II interdisant l'ensevelissement dans les églises et chapelles.

Ses biens passèrent par héritage à la famille des Comtes de Liedekerke, qui les cédèrent ensuite à Monsieur Auguste De Broux, propriétaire.

Le château et ses dépendances se dégradèrent petit à petit, et ne formaient plus qu'une ruine mélancolique qui disparut sous la pioche des démolisseurs. Ainsi s'évanouit le rêve de Monsieur de Rameau, qui avait espéré faire de la Motte un centre d'attraction et d'essai de cultures spéciales (il introduisit en sa propriété la culture du mûrier).

Recommandons aux lecteurs amoureux d'histoire, l'ouvrage de M. E. Van Bommel « Dom Placide » dont l'essentiel se passe à la Motte à l'époque de Monsieur de Rameau.

# Les Bornes de Braine-le-Château

par J. L. VAN BELLE

## TEMOINS DU PASSE

Le passé a laissé sur le sol de Braine-le-Château un grand nombre de vestiges, témoins spectaculaires de la richesse de ses princes (Château et Moulin), de son organisation juridique modèle (Piloni) (1), voire même de la piété populaire (Chapelles); il en est toutefois d'autres plus humbles, qui surgissent çà et là parmi nos bois et campagnes. Eux aussi jettent quelque clarté sur l'histoire de notre commune.

Ainsi rencontre-t-on des « vieilles pierres » portant date et inscriptions. Ce sont elles qui seront l'objet de cette première enquête (1a).

### 1. Description.

Taillées dans la roche d'origine gréseuse (2), elles se présentent sous forme de pyramides tronquées (3); leur sommet est un carré de 15 cm de côté dont le centre est parfois marqué d'une

(1) L'organisation juridique en vigueur sous l'ancien régime à Braine-le-Château et dont le Piloni est le témoin le plus manifeste, est l'une des mieux connues et des mieux structurées de tout le comté de Hainaut (dont relevait Braine-le-Château à l'époque).  
Cfr L. VERRIEST : *Le régime seigneurial dans le comté de Hainaut du XV<sup>e</sup> siècle à la Révolution*, Louvain, 1917-1956, pp. 332-335.

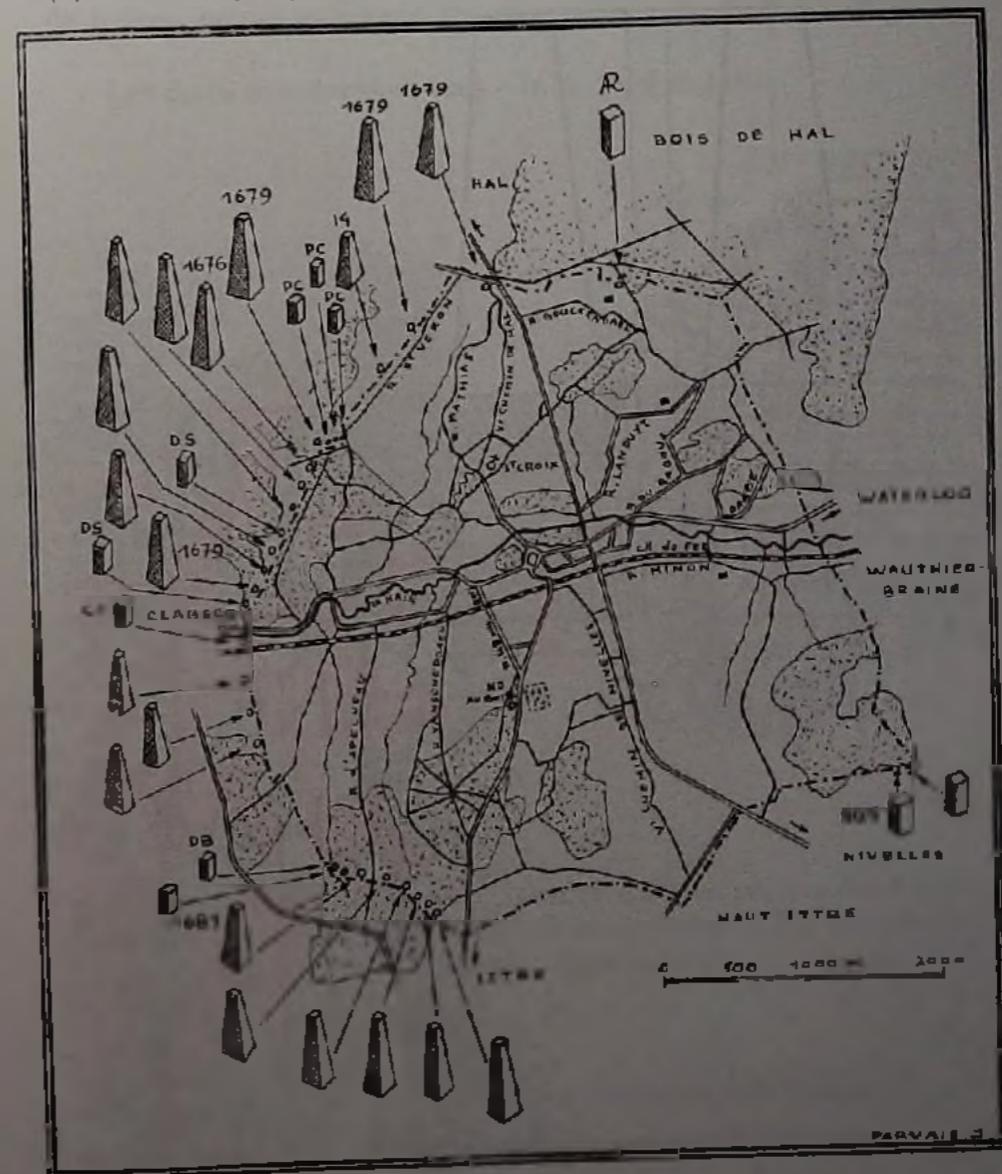
(1a) Bien qu'il en existe d'autres, signalées sur la carte, nous ne traitons ici que des bornes portant date et inscription.

(2) Ces roches si communes dans notre région semblent avoir été exploitées à mains endroits. Ainsi le long de la chaussée de Tubize à la limite de Braine-le-Château et de Clabecq, peut-on apercevoir à l'orée du Bois Séroux un emplacement qui semble avoir été un ancien lieu d'extraction. Trouve-t-on ici le lieu d'origine de ces pierres ?

(3) Cfr croquis N° 1.

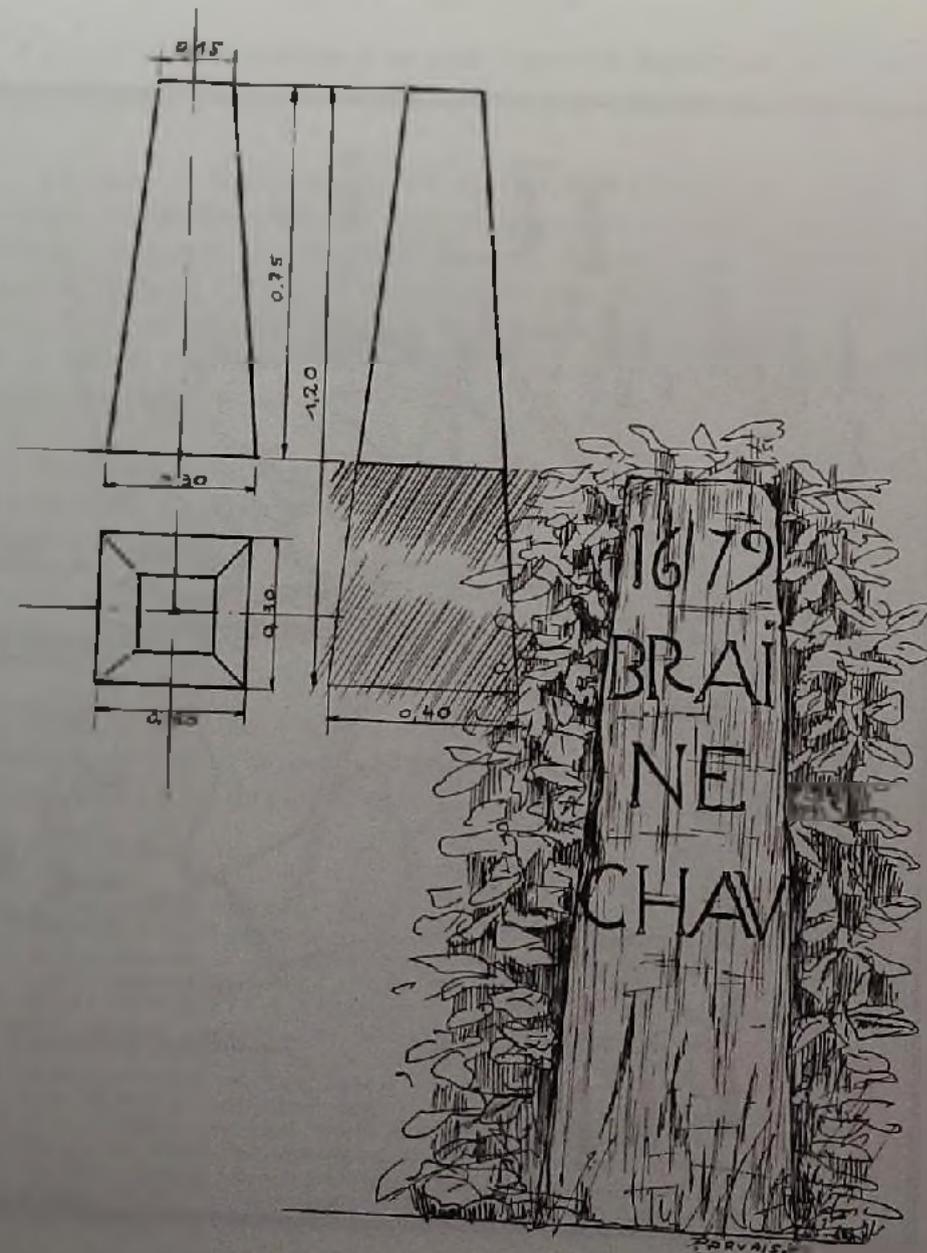
sorte de poinçon de plomb (4). Leur hauteur est difficilement déterminable en raison même du fait qu'une grande partie de ces pierres est profondément enfouie dans le sol. Toutefois, si l'on tient compte d'une part que toutes les pierres de ce genre décou-

(4) Est-ce un poinçon d'origine ? Nous ne le pensons pas.



vertes à ce jour présentent les mêmes dimensions et la même morphologie, et d'autre part que pour l'une d'entre elles (5) on a pu déterminer toutes ses mesures, on peut supposer sans trop

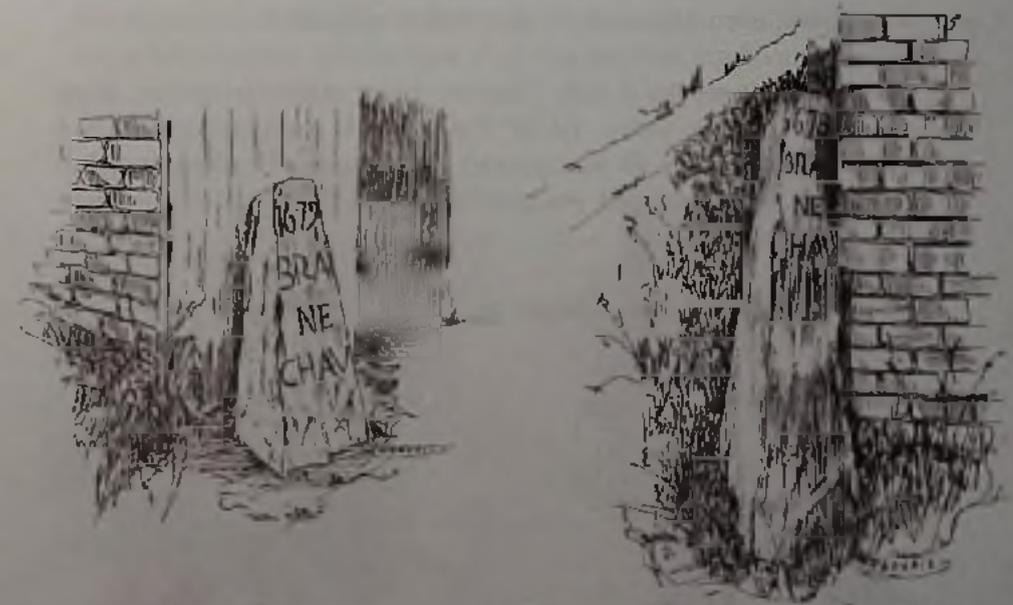
(5) Voir emplacement sur carte : rue St Véron.



de risques d'erreur qu'elles ont toutes plus ou moins 1,20 m de hauteur et 40 cm de côté à la base.

Avec de telles caractéristiques, ces pierres n'offriraient pas pour autant un réel intérêt historique si elles ne possédaient sur une de leurs faces date et inscription. En effet, à l'exception de quelques-unes (6), toutes portent l'inscription BRAI/NE/CHAU (7) accompagnée d'une date. Il n'est pas douteux que nous trouvons là l'abréviation de Braine-le-Château. Partout, même forme de lettres, même interligne (5 cm), mêmes dimensions (5 cm).

Les dates mentionnées sont : 1676, 1679 et 1681.



## 2. Position sur le terrain.

Un coup d'œil sur la carte montre que ces pierres sont toutes situées sur les limites actuelles de la commune. Leur morphologie et leur implantation trahissent donc leur secret : ce sont des

- (6) Celles-ci au nombre de cinq jalonnent les limites S.O. dans le prolongement de la borne datée de 1681.  
 (7) Les sources manuscrites de l'ancien régime portent l'abréviation Braine le Chau.

bornes. La carte en annexe nous révèle en outre que toutes se groupent aux limites N.O. et S.O. de la commune.

### 3. Signification.

Au terme de cette brève enquête, nous abordons le problème crucial de l'interprétation, d'où les questions :

- Quelle est la raison d'être de cet abornement ?
- Pourquoi fut-il fait aux dates citées ?
- Pourquoi n'en trouve-t-on pas trace ailleurs ?

Tout abornage, qu'il soit l'œuvre d'une administration, d'un prince, d'un censier, voire même d'un simple particulier, répond à l'intention manifeste de son auteur de marquer l'exacte étendue de ses possessions souvent pour éviter l'empiètement d'un voisin peu scrupuleux.

Il s'agit donc d'une mesure de protection tantôt préventive tantôt issue d'un conflit.



Sont-elles, ces bornes, le résultat d'une mesure du collège ecchevinal de l'époque, dirigé alors par le Mayeur Gilles-Maximilien Fielvet ou par son adjoint Jean Bize, répondant ainsi à une nécessité juridique ou administrative ? Furent-elles érigées par ordonnance de nos princes, en l'occurrence Anselme-François, Prince de la Tour et Taxis (8) ou par l'autorité religieuse, le Chapitre de Ste-Waudru (9) ? Le cadre de cette enquête ne permet pas de résoudre ces questions. Il en est de même pour les millésimes relevés sur les bornes qui à ce jour gardent encore leur secret faute de documents.

L'absence, enfin, de bornes sur les limites N.E., S. et S.E. ne doit pas être interprétée selon nous comme le fruit d'une décision des autorités de l'époque. Surgissant çà et là parmi nos campagnes, elles hérissaient les champs d'obstacles fort mal venus (10) pour



- (8) voir C. STROOBANT : *Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Braine-le-Château et Haut-Ittre*, Bruxelles, 1849, pp. 89-90. possessions lors d'une vente, par exemple comme celle signalée au livre des comptes de 1679 (A.G.R. 6529). Elle devrait donc s'étendre aussi à la commune de Haut-Ittre (réunie à Braine-le-Château à l'époque).
- (9) Dans cette hypothèse, il s'agirait alors de déterminer l'exacte étendue du domaine sur lequel la dime pouvait être perçue. Or les archives paroissiales possèdent un cartulaire de dîmes renouvelé en 1686 soit 5 ans après ce bornage. En est-ce là la raison ? (ce cartulaire est classé sous le N° A.P./F° XI/f° 11).
- (10) Ce contournement d'obstacle entraînait une série d'inconvénients : perte de temps, de surface exploitée, d'argent.

les labours et les semis des agriculteurs. Et perdant ensuite au cours des temps leur importance, elles furent peut-être déplacées (11), réutilisées ou encore détruites. D'autant plus que d'après le cartulaire signalé (12), il y aurait eu des bornes délimitant les frontières entre Braine-le-Château et Wauthier Braine. Nous soupçonnons donc que le bornage délimitait l'ensemble de la commune (13).

Cette enquête a eu pour résultat de soulever une série de questions qui restent sans réponse. Elle a toutefois montré avec certitude que la portion des limites communales qu'elles déterminent n'a plus varié depuis plus de trois siècles. Ces bornes, témoins méconnus du passé, méritent d'avoir place parmi les plus connues du Brabant et d'être estimées à leur juste valeur historique (14).

- (11) Cfr carte : borne située à proximité immédiate de la chaussée de Hal. Celle-ci fut replacée dans son contexte grâce à l'heureuse décision du président du syndicat d'initiative.
- (12) A.P./F XI/10 n° 24-25 « puis à une borne dans le chemin allant dudit Wautier Braine à Braine le Château à travers la campagne ou y at deux bornes... »
- (13) Toutefois nous avons constaté que, dans le Bois de Hal, les limites sont marquées par un talus, remblai de terres d'environ 1 mètre de haut.
- (14) Cfr Brabant Tourisme - « A la découverte des bornes anciennes », 4 (1965) p. 20-22. Elles figurent en effet par les plus vieux témoins lapidaires et épigraphiques.

## *En marge et au cœur du Payottenland*

(notes complémentaires)

par Joseph DELMEIRE.

Nous recevons habituellement, au lendemain de la publication de chacune de nos études de géographie littéraire, un certain nombre de lettres qui prouvent que nos textes sont lus avec attention et intérêt. Nous tenons à remercier vivement nos correspondants occasionnels dont les critiques et les félicitations nous sont également précieuses.

Centrée sur le Payottenland, notre étude de « Géographie littéraire du Brabant » figurant au sommaire du n° 169 de la revue « Le Folklore brabançon » nous a valu un courrier assez abondant ne contenant, après examen, qu'une seule lettre multipliant, aimablement d'ailleurs, les reproches ou, plus exactement, les observations.

« J'ai remarqué deux erreurs, nous écrit M. J. de Kempeneer, qu'il serait très utile de redresser afin de ne pas les laisser s'accréditer ».

Voici les deux erreurs relevées par notre correspondant :

- 1) Page 18 : le hameau d'Oppem n'est pas dépendant de Wolvertem mais bien de la commune de Brussegem, et cela depuis un temps immémorial.

Notre correspondant a tout à fait raison. Ce qui nous a trompé, c'est la situation d'Oppem par rapport au centre de Wolverthem d'une part et au centre de Brussegem d'autre part. Oppem, en effet, est plus proche du cœur de la première de ces deux communes que du cœur de la seconde.

- 2) Page 19 : Le baptême du cardinal d'Alsace de Boussu, qui fut administré effectivement le 13 novembre 1679, doit se rapporter à l'église Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles. La cérémonie est mentionnée dans l'excellent ouvrage, absolument digne de foi au point de vue historique : E. Boeckx, *Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles. Histoire de la Paroisse et de l'Eglise*. Bruxelles, 1927. Les parents du futur archevêque de Malines étaient domiciliés alors sur le territoire de cette paroisse où résidaient beaucoup de familles nobles. A peine sacré en 1716, Mgr d'Alsace de Boussu vint effectuer une visite officielle à son ancienne église paroissiale, citée également par le susdit auteur.

La mère de l'archevêque, Anne Vereycken, descendait des seigneurs de Wolverthem, de ce nom. C'est probablement cela qui vous aura fait penser à « la chapelle » d'un manoir de là-bas qui, si cela avait été, aurait été le château d'Impde.

A propos du cardinal Thomas-Philippe de Hennin-Liétard, plus connu sous les noms de Boussu et d'Alsace (1679-1759), nous rappellerons l'exposition organisée, sur le thème : *Malines — 4 siècles — Cité archiépiscopale*, du 30 juillet au 1<sup>er</sup> octobre 1961 au Centre culturel de la Melaan. Si nos souvenirs sont bons, il y avait l'acte de baptême du futur archevêque, acte ayant permis à un journaliste de *La Libre Belgique*, signant Fabri, d'écrire — à une date que l'extrait de presse en notre possession ne permet pas de préciser — ce qui suit :

« Il descendait d'une antique famille, originaire du Cambrais, fixée dans notre pays depuis des générations. Ses parents sont Philippe de Hennin et Anne-Louise Verreycken, dame de Chimay. Les parents de cette dernière appartenaient à la noblesse de robe; pendant plus d'un siècle ils avaient occupé la charge d'audiencier, premier secrétaire d'Etat des Pays-Bas. L'un d'eux avait acheté la baronnie d'Impde, située sur le territoire de l'actuelle commune de Wolverthem. C'est dans la chapelle du

manoir d'Impde qu'on baptisa, le 13 novembre 1679, le futur archevêque. Celui-ci est entré très tôt dans la cléricature. Il a onze ans à peine quand il reçoit la tonsure de l'archevêque Humbert de Precipiano... »

On le constate : la version du journaliste ne concorde pas avec celle d'E. Boeckx, à laquelle se réfère notre correspondant. Laquelle des deux est la bonne ? Personnellement, nous laissons aux archivistes et historiens le soin de répondre à cette question. Toutefois, nous reconnaissons volontiers que, au lieu d'être affirmatif, nous aurions dû présenter le baptême d'Impde comme un fait contestable et contesté.

M. J. de Kempeneer nous fait, en outre, deux remarques.

La première concerne l'orthographe des toponymes flamands. On ne voit pas très bien pourquoi, fait-il observer, vous persistez à donner, dans une prose publiée en 1966, tant de noms de communes dans une graphie depuis longtemps inusitée, alors que les principaux journaux édités en français écrivent les noms de ces localités dans leur graphie officielle. Vous trouverez vous-même, ajoute notre correspondant, que Strijthem, Ternath, etc. ne se remarquent plus depuis longtemps.

A ce sujet, nous voudrions faire remarquer que nous avons généralement respecté la graphie officielle. Nous répétons plusieurs fois le toponyme Ternat, sans *h* final, dans nos pages (52, 53 et 54 notamment) et celui de Strijtem figure également, page 60, dans la graphie préconisée par notre correspondant. Toutefois, nous n'avons pas cru devoir modifier la graphie utilisée par les auteurs cités : Eugène Demolder, Charles De Coster, Sander Pieron... Une semblable modification, en effet, n'eût-elle pas été un abus d'autorité, voire une trahison ?

Une autre observation s'impose. La graphie officielle n'est pas encore adoptée par tous les habitants des communes intéressées et il n'y a pas si longtemps que l'*Annuaire administratif et judiciaire de Belgique* reproduisait encore, pour nombre de communes flamandes, la graphie traditionnelle, en usage — dans la plupart des cas — depuis de très longs siècles. En modifiant — et en altérant — les graphies communément en usage depuis des

siècles, l'arbitraire legal n'a-t-il pas méconnu systématiquement les droits de la tradition et de l'histoire ? Pourquoi, par ailleurs, a-t-il maintenu, illogique avec lui-même, la graphie des patronymes dont certains reproduisent le nom ancien de l'une ou l'autre commune ? Mais ne poursuivons pas sur ce terrain-là, trop proche de celui de l'oiseuse polémique...

La seconde remarque de notre correspondant est relative à la légende de l'illustration de la page 17 qui montre, situé à Londerzeel, « Le Château du Comte de Spoelberg ». Il fallait écrire, nous signale M. J. de Kempeneer, « Le château du Vicomte de Spoelberch », le titre de comte n'existant pas dans cette famille particulièrement liée à l'histoire louvaniste.

Nous ne sommes pas responsable de la légende contestée, celle-ci n'ayant pas été rédigée par nous. Telle qu'elle figure sous le cliché de la page 17, cette légende a déjà figuré en page 5 du n° de mai 1964 de la revue *Brabant tourisme*. Dans l'article sur Londerzeel figurant au sommaire de la dite livraison de *Brabant tourisme*, le patronyme Spoelberch était orthographié également « Spoelbergh ».

Nous avons reçu, d'autre part, une lettre de M. Jacques Lorthiois qui nous dit avoir lu notre étude avec autant de plaisir que d'intérêt et nous entretient longuement de la dernière marquise Arconati-Visconti, née Marie Peyrat, châtelaine de Gaesbeck ou Gaasbeek.

M. Jacques Lorthiois recopie, à notre intention, un passage d'un livre sur *La Vie de Paris 1929* publié chez Lemerre, en 1931, par Jean Bernard :

« Pendant un séjour en Belgique, la semaine dernière, j'aurais voulu aller jusque dans les Flandres; le temps m'a manqué, ce sera pour l'année prochaine; je désire visiter le château de Goerbeck (sic!) où se trouve une curieuse correspondance d'amour entre Gambetta et la marquise Arconati-Visconti, la richissime fille de Peyrat, l'ancien journaliste radical, l'ancien vice-président du Sénat à qui Gambetta emprunta la formule « Le cléricalisme, voilà l'ennemi. ». Peyrat n'était pas riche; journaliste, il gagnait 300 F par mois à *La Presse* de Girardin, plus tard directeur de *L'Avenir*

*National*. Il était couvert de dettes et sa fille fut élevée dans la gêne; elle se livrait aux travaux de la maison, allait elle-même au marché, lavant la vaisselle les jours où elle n'avait pas de femme de ménage. Elle était d'ailleurs fort jolie, et ce fut une véritable bonne fortune quand un vieil ami de son père, immensément riche, le marquis italien Arconati-Visconti, lui demanda sa main. Les témoins furent Victor Hugo et Emmanuel Arago. A partir de ce jour, elle mania les millions; devenue veuve, elle se trouva héritière de biens considérables, parmi lesquels le château seigneurial de Goerbeck où elle aimait séjourner dans de grandes salles restaurées et somptueusement meublées. Gambetta avait fait la cour à la jeune femme et sa maîtresse Léonie Léon en était fort jalouse. A plusieurs reprises, on parla d'un mariage possible; une dame que je connais, mariée à un hollandais et qui a été élevée par d'anciens domestiques, m'a écrit — et c'est possible — qu'elle est la fille de la marquise et de Gambetta.

« Dans ce château de Goerbeck, la marquise avait fait installer une réduction du monument de Gambetta, de la place du Carrousel. Dans une des salles, on peut voir encore une grande photographie du célèbre tribun, encadrée dans un cercle d'or; c'est la photographie fameuse que M<sup>me</sup> Edmond Adam nous a révélée et derrière laquelle Gambetta a écrit : « A Marie, que j'aime plus que la France ».

« Souvent Alphonse Peyrat — se souvenant de sa vie de journaliste pauvre — avait conseillé à sa fille de laisser aux associations de presse un peu de sa grosse fortune « afin, disait-il, que ceux qui viendront après nous ne souffrent pas ce que j'ai enduré. »

« La marquise oublia ces recommandations; elle négligea les journalistes dans son testament. Par contre, elle donna le château de Goerbeck à l'Etat belge avec une grosse somme-rente pour son coûteux entretien. La Belgique n'en a encore rien fait. Ce sera sans doute un musée isolé. M<sup>me</sup> Arconati-Visconti avait échangé avec Gambetta une copieuse correspondance — d'amour ? — c'est probable. C'était d'ailleurs une belle fille au sang chaud. Dans son testament, la marquise ordonna à ses exécuteurs testamentaires de mettre cette correspondance à l'abri de toute indiscrétion pendant de longues années; elle est, en attendant, enfermée dans un des meubles du château, où on ne la communique pas bien entendu.

» Sans s'afficher, la châtelaine semblait dédaigner les scrupules inutiles. Restée fort belle, elle aimait qu'on s'en aperçut et s'habillait avec satisfaction en costume de page du moyen-âge.

» Très égoïste, elle laissait son frère, Georges Peyrat, dont je suis exécuteur testamentaire en ce qui concerne les *Inédits* et les *Mémoires*, elle le laissait, dis-je, dans son isolement et elle ne vint même pas à son chevet, dans son petit appartement de la rue des Martyrs où il la demandait; elle refusa même d'assister à son enterrement. Ce n'était pas un beau caractère... »

Nous versons à notre dossier cette page — écrite à la diable — de Jean Bernard retranscrite par notre correspondant. Ce dernier, commentant cet extrait, signale, à propos du goût du travesti manifesté par la marquise, que le comte Henry Carton de Wiart fut très surpris, s'étant rendu à Gaesbeek pour négocier l'éventuel transfert du domaine, de se trouver soudain en présence d'un page grassouillet qui n'était autre que la fantasque châtelaine. Henry Carton de Wiart aurait évoqué cette rencontre inattendue dans un article publié, jadis, dans le quotidien bruxellois *La Libre Belgique*.

M. Jacques Lorthiois nous apprend aussi que le premier restaurateur de Gaesbeek, le décorateur Charle-Albert, partageait — semble-t-il — ce goût du travesti et paradait volontiers en Rubens dans son castel de Boitsfort, la « Maison flamande », aujourd'hui propriété du vicomte van Zeeland, ministre d'Etat. A propos de Charle-Albert, notre correspondant s'étonne qu'on lui reproche avec persistance toutes les bévues commises au cours des travaux de restauration. L'abbé Vennekens, dit-il, indiquait que les travaux, commencés en 1887, ne furent achevés qu'en 1898, soit neuf ans après le décès de Charle-Albert survenu, selon le savant ecclésiastique, en 1889. Notre correspondant se demande toutefois si l'ouvrage de l'abbé Vennekens ne contient pas une coquille.

Pour terminer, M. Jacques Lorthiois a l'amabilité de nous faire quelques suggestions et de nous mettre sur certaines pistes. Nous aurons l'occasion de tirer bénéfice de ses indications lors de la rédaction d'un de nos prochains chapitres.

Nous avons également reçu des lettres d'autres lecteurs, parmi lesquels le professeur Emile Lousse, de l'université de Louvain, qui nous a écrit de Chatel-Guyon, en Auvergne, où il a pris quelques jours de repos. Après nous avoir adressé ses félicitations les plus sincères et les plus chaleureuses, le professeur Lousse nous assure que notre étude servira certainement à d'autres. Nous avons souligné, dans le dernier alinea (pages 84 et 85) de notre travail, l'importance et le caractère du dessein que nous poursuivons depuis longtemps déjà et que nous comptons réaliser pleinement grâce à l'aimable accueil que nous réserve *Le Folklore brabançon*. Il est bien évident, nous tenons à le répéter, qu'un travail comme celui que nous avons entrepris comporte inévitablement des lacunes et que chaque jour qui passe nous fournit de nouveaux éléments pouvant servir à l'enrichir en le complétant. Une fois encore, nous remercions ceux de nos lecteurs qui, spontanément, ont bien voulu nous faire part de leurs observations et nous dispenser leurs encouragements.

Pour clore, signalons que nous comptons poursuivre notre « Géographie littéraire du Brabant » en abordant, tout d'abord, la région séparant la Senne, depuis Lembeek jusqu'à l'agglomération bruxelloise non comprise, de la lisière de la forêt de Soignes. Ce prochain chapitre traitera uniquement des localités réputées flamandes de la région considérée. Ensuite, nous nous efforcerons de mettre en lumière le rôle joué, dans l'histoire littéraire, par la grande forêt brabançonne. Nous mettrons un point final à nos investigations en visitant — rapidement sans doute — Bruxelles et ses faubourgs. D'autres, venant après nous, continueront le travail auquel nous nous sommes attachés et qui, en dépit de ses faiblesses, n'est pas sans présenter, croyons-nous, une certaine utilité.

## Les appartenances et le nom dans les sociétés traditionnelles

par M. GOUWELOOS

La croyance que l'âme est une avec le corps matériel ou plus exactement que la vie est liée de manière indissoluble et totale à ce corps a permis l'éclosion et le développement de toutes les formes de magie contagieuse. Celle-ci s'exerce au moyen des appartenances ou liens. Les appartenances sont de trois sortes : directes, indirectes et extérieures. Nous les définirons tour à tour au cours de cet exposé.

### Appartenances directes.

On désigne en ethnologie, sous le nom d'appartenances directes : 1°) les cheveux et les poils (barbe, cils, sourcils, poils du corps et du pubis) 2°) les ongles (mains et pieds) ; 3°) la salive, la sueur, les larmes et autres excréta tels que le sperme, les urines et les matières fécales ; 4°) le sang 5°) les dents et les os.

Définissant le vieux principe magique, Frazer nous dit : « Les choses qui ont été une fois en contact continuent d'agir l'une sur l'autre alors même que ce contact a cessé. » On comprend dès lors, les précautions prises pour éviter que ces déchets tombent entre des mains étrangères qui pourraient s'en servir dans un but de nuisance. En possédant une appartenance, on détient une part de l'énergie vitale d'un individu et au moyen de ce fragment, on peut agir par analogie sur l'homme entier. (Magie : « pars pro toto »).

Quelques exemples empruntés à l'Afrique noire, aux mers du Sud, à l'Amérique indienne ainsi qu'au folklore du monde musulman illustreront ces croyances.

**Afrique noire.** — Albert Schweitzer, installé au poste de Lambarene, note dans ses « Histoires de la Forêt vierge » : « Pour préparer un fétiche efficace contre un homme, un des ingrédients essentiels, selon la croyance des primitifs, est une parcelle de son corps, si petite soit-elle. Par crainte qu'ils ne soient livrés à un sorcier pour un mauvais usage, les primitifs ramassent soigneusement, afin de

les détruire, tous les déchets qui tombent quand ils se coupent les cheveux et les ongles. L'envoûtement pratiqué sur une petite parcelle du corps étend son effet sur l'homme tout entier, telle est leur croyance » (1).

Les sorciers Basutos emploient pour leurs opérations néfastes quelques poils de la barbe, une mèche de cheveux, quelques déchets d'ongles, une goutte de sang, tombée du nez et qui n'a pas été effacée par le pied (2).

**Mers du Sud et Australie.** — Chez les Polynésiens, pour faire du mal à un ennemi, on se procurait quelque chose lui ayant appartenu, une mèche de cheveux, un morceau de vêtement, un peu de ses aliments, etc. ; sur ces objets, on récitait certaines formules (karakias) puis on les enterrait (3).

« Les sorciers des îles Marquises prennent des cheveux, du crachat, ou un déchet quelconque de l'homme dont ils souhaitent la perte, l'enveloppent dans une feuille et placent le paquet dans un sac de fibre soigneusement noué. Ils enterrent le tout avec certains rites et la victime se meurt d'une maladie de langueur. En mettant au jour le contenu du sac, on arrête ipso facto le maléfice » (4).

Les populations de la rivière Daly en Australie pratiquaient aussi la crémation ou l'enterrement d'appartenances personnelles pour causer la maladie et la mort (5).

« Si un sorcier Wotjobaluk ne peut se procurer les cheveux de son ennemi, un fil de son tapis, ou quelque autre chose lui appartenant, il attend jusqu'à ce qu'il le voie cracher ; il recueille alors avec soin ce crachat sur un bâton, et s'en sert pour amener la destruction de son infortunée victime (6).

**Amérique indienne.** — La mise en terre de cheveux et d'ongles d'une personne la voue, selon les Indiens du Pérou, automatiquement à la mort.

Les Patagons brûlaient les cheveux tombés après qu'ils s'étaient brossé la tête ainsi que toutes les rognures d'ongles car ils croyaient que des conjurations pouvaient être prononcées sur ces déchets par celui qui saurait s'en emparer (7).

(1) A. Schweitzer : Histoires de la Forêt vierge, Paris, Payot, 1941, p. 82.

(2) E. Casalis : The Basutos or Twenty-tree Years in South Africa, London, Nisbet and Co, 1861, cité par A.C. Haddon : Magic and Fetishism, A. Constable, London, 1906, p. 3.

(3) Tylor : New Zealand and its inhabitants, p. 89, 16.

(4) J. A. Rony : La Magie, Paris, Que sais-je, p. 18 citant Frazer : Tabou ou les Périls de l'Âme, P. Geuthner, Paris, 1927, p. 224.

(5) R. Firth : Sociale Antropologie, Aula-Boeken, Antwerpen, 1932, p. 139.

(6) J. G. Frazer : Tabou et les Périls de l'Âme, P. Geuthner, Paris, 1927, p. 240.

(7) A. C. Haddon : Magic and Fetishism, London, Constable, 1906, pp. 3 et 4.

Chez les Araucans du Chili, certains parmi les hommes-médecins dénommés *Machis*, sont investis « d'un pouvoir mystérieux, surtout pour jeter des maléfices sur les personnes, les récoltes et les animaux. Ils se procurent des cheveux, une dent, des poils de l'être vivant qu'ils veulent frapper, et avec ce gage s'isolent dans quelque endroit secret. Là, ils fulminent des imprécations contre l'individu, bête ou homme, auquel ils veulent nuire, le vouent à l'esprit du mal

Epinamun, et enfouissent l'objet qui lui appartient, en disant : « O Guénébu, de même que j'ensevelis en ce lieu cette chose qui est de cet être, toi mets-le lui-même en terre sans retard ! » Et la victime désignée ressent, peu après, les premières conséquences du sort, qui fatalement la mènent au tombeau (8).

**Afrique du Nord, musulmane.** — Chez les Sfaxiotes (Tunisie) « si un sorcier parvient à se procurer les rognures d'ongles ou de cheveux d'une personne dont il connaît le nom, il n'a qu'à les brûler avec des aromates, en prononçant certaines paroles, pour forcer cette personne à venir dans sa maison et à lui obéir » (9).

**Antiquité.** — L'Antiquité païenne nous a conservé des traces de ces usages. Dans l'*Ane d'Or* de Apulée, Pamphile ordonne à sa servante de recueillir les cheveux de ses futurs amants. Photis déclare au héros principal du roman : « elle se meurt d'amour pour un jeune Beotien d'une admirable beauté, et met fièvreusement en oeuvre tous les ressorts de son art, toutes ses machines de guerre... Hier, par hasard, comme elle rentrait du bain, apercevant ce jeune homme assis dans la boutique d'un barbier, elle m'ordonna d'emporter en cachette ses cheveux tombés sous les ciseaux et qui jonchaient le sol. Je les ramassais avec un soin furtif, quand le barbier me surprit. Nous sommes déjà très mal notées dans la ville comme adonnées à la science des maléfices : il me saisit et m'apostropha rudement : « Tu ne finiras donc jamais, vaurienne, de venir dérober les cheveux de ces jeunes messieurs ? Cesse enfin ces pratiques criminelles, ou, sans plus d'égards, je te livre aux magistrats. » Et joignant le geste à la parole, il plonge, pour me fouiller, sa main entre mes seins et retire avec colère les cheveux que j'y avais cachés... »

Les exemples précédents font comprendre les raisons pour lesquelles on prend toujours chez les primitifs, les plus grands soins afin que les appartenances d'un individu ne tombent pas entre des mains étrangères qui pourraient en faire un mauvais usage.

En Nouvelle Zélande, on déposait les cheveux coupés en quelque lieu sacré, « pour empêcher que personne, accidentellement, ou à dessein, ne les touchât (10).

(8) R. P. E. Housse : *Une Epopée indienne : les Araucans du Chili*, Pion, Paris, 1939, p. 112.

(9) M. L. Duboulog : *Le Bou-Mergoud*, Paris, Maisonneuve, 1948, p. 248.

(10) J. G. Frazer : *Tabou et les Périls de l'Âme*, P. Geuthner, Paris, 1927, p. 229.

« Les chefs des mers du Sud sont constamment suivis d'un courtisan porteur d'un crachoir dont le contenu est secrètement dispersé. » (Hawaï) (11).

« A Ugi, l'une des îles Salomon, les hommes enterrent leurs cheveux de peur qu'ils ne tombent entre les mains d'un ennemi, qui les utiliserait par quelque moyen magique pour amener sur eux la maladie ou le malheur » (12).

Les Abyssins enterrent soigneusement cheveux et ongles afin de les dérober à toute action magique (13).

Les mêmes usages sont en vogue au Nord de la Guinée et chez les Alurs (14).

« Si le Muatajamwo, puissant souverain du Centre africain, crache, un esclave se précipite pour en faire disparaître les traces en les recouvrant de terre. » Coutumes identiques chez les rois des Achantis et du Congo (15).

Les Tchoukches de l'Est de la Sibérie, évitent de cracher en public et dissimulent leurs expectorations dans un petit trou qu'ils recouvrent de terre (16).

E. Doutté, dans son beau livre « Magie et Religion en Afrique du Nord » note : « C'est pour cela que l'on enterre avec tant de soin les cheveux coupés et les rognures d'ongles : des ennemis pourraient en effet s'en emparer et se livrer dessus à des pratiques funestes pour leur ancien possesseur » et il ajoute que « la religion musulmane a consacré cet usage et en fait un précepte canonique » (17).

Le folklore contemporain nous révèle qu'« en Moravie, on brûle les cheveux coupés » et qu'autrefois, en Ecosse, cheveux tombés et rognures d'ongle étaient toujours brûlés » (18).

(11) J. E. Lips : *Les Origines de la Culture humaine*, Payot, Paris, 1951, p. 287.

(12) J. C. Frazer, op. cit. p. 231.

(13) Cohen : *Cérémonies et Usages abyssins*, Rev. Hist. des Relig., 1912, II, p. 185, cité par R. Kreglinger : *Etudes sur l'Origine et le Développement de la Vie religieuse*, Lamertin, Bruxelles, 1918, p. 117.

(14) J. G. Frazer : *Tabou et les Périls de l'Âme*, P. Geuthner, 1927, p. 232.

(15) J. Lips : *Les Origines de la Culture humaine*, Paris, Payot, 1951 d'après Frazer, op. cit. p. 241.

(16) W. Howells : *Les Païens*, Payot, Paris, 1950, p. 66.

(17) E. Doutté : *Magie et Religion en Afrique du Nord*, A. Jourdan, 1909, Alger, p. 60.

(18) J. Lips : op. cit. p. 287.

- En Souabe, il est recommandé de déposer les cheveux coupés dans quelque lieu où ni le soleil ni la lune ne puissent briller sur eux, par exemple dans la terre ou sous une pierre (19).

- En certaines régions d'Allemagne et de Transylvanie également, les déchets de cheveux ou d'ongles coupés ainsi que les déchets de dents sont enterrés sous le plus ancien arbre qui croît dans le verger, parfois brûlés ou encore soigneusement cachés par crainte des sorcières (20).

On peut constater l'ambivalence de ces rites. Enterrer l'appartenance implique tantôt destruction de l'individu, s'il y a volonté de nuisance, tantôt conservation s'il y a volonté de protection.

Comme il est établi que celui qui détient une appartenance d'une personne peut agir sur celle-ci en toute sûreté d'action, les Nandi de l'Afrique Orientale, après avoir capturé un prisonnier lui coupent une mèche de cheveux, assurés que par ce moyen l'ennemi n'a guère de profit de s'enfuir, tué qu'il serait immédiatement par une magie mortelle (21). Mais ajoute Frazer « quand ils ont reçu la rançon du captif, ils lui rendent ses cheveux qui le suivent dans son retour chez lui. » Cette coutume ne leur serait-elle pas venue du monde sémitique ? Les Arabes (Tiahas) du pays de Moab en effet, relâchent parfois les prisonniers de guerre mais dans ce cas, ils ne manquent jamais de leur couper les cheveux au-dessus des tempes afin d'écartier toute velléité revanche ; par leur destruction, ils pourraient à la moindre tentative, rendre leurs ennemis inoffensifs.

On pourrait rapprocher au point de vue psychologique, ces usages d'une curieuse croyance du Moyen-Age chrétien. Sorciers et sorcières offraient au Malin, un gage (poils, ongles ou chair) qui lui donnait tout pouvoir sur eux.

Dans les contrées les plus diverses, les envoûteurs, travaillant au moyen d'un *voult*, (*volt*, manie, marmouset, dagyde) cherchaient à posséder une appartenance directe de leur victime afin de pouvoir accomplir leur maléfice de manière plus efficace.

On introduisait ce déchet dans la poupée de cire qui était parfois très soigneusement fabriquée et complétée par l'inscription du nom de la victime afin de renforcer l'identité avec elle. Voici une recette de sorcellerie des Malais qui représente le type le plus classique de l'envoûtement. « Prenez des déchets d'ongles, des che-

veux, des poils des sourcils, de la salive, etc. de votre présumée victime et disposez-les pour représenter chaque partie de sa personne dans une figurine faite à son image au moyen de la cire provenant d'une ruche désertée par les abeilles. Roussissez ensuite le simulacre lentement en le tenant durant sept nuits consécutives au-dessus d'une lampe et dites : « Ce n'est pas de la cire que je roussis, c'est le foie, le coeur, la rate d'un tel que je grille. Après la septième nuit, brûlez la figurine et votre victime périra » (23).

Au Cambodge, « dans l'intention de nuire, les sorciers font (encore) des effigies de cire (Roup) à la ressemblance de leur ennemi. Parfois des cheveux, des rognures d'ongles, sont mélangés à la cire. En soufflant sur le Roup, le sorcier lui incorpore le nom de sa victime. Après quoi, il la frappe d'un couteau ou d'une aiguille, en prononçant des conjurations, et le double corporel qui correspond à ce Roup est immédiatement tué ou blessé. Si le sorcier veut agir plus lentement, il dépose la statuette en un coin de sa maison où le soleil ne l'atteindra que quelques minutes dans la journée. Les traits de la personne visée s'altéreront au fur et à mesure que la représentation en cire changera d'aspect, et la mort surviendra lorsque la statue sera devenue informe (24).

Si l'on en croit Pierre Fontaine, chez les Noirs d'Afrique existerait une sorte de magie stercoraire qui combinerait étroitement les rites mimétiques et contagieux.

Si l'on apporte au féticheur des excréments, la réussite de l'envoûtement est certaine. « Les excréments seront pétris avec des herbes magiques » et transformés en une sorte de petite statuette grossière. Après les incantations, les passes rituelles, le féticheur, suivant le mauvais sort demandé, cassera un ou des membres de la statuette ce qui équivaudra à une paralysie complète et immédiate des membres correspondants de l'être humain visé ; avec un poinçon d'os ou d'ivoire (jamais du fer ou de l'acier qui ne sont pas des produits bruts), il crèvera les yeux ou les oreilles et le malheureux sacrifié deviendra aveugle ou sourd. Pour faire mourir d'une étrange maladie, soit on enterrera la statuette (mort lente) sous une lourde pierre, soit on la fera brûler dans un feu plus ou moins vif (mort plus ou moins rapide). Lorsque le féticheur n'a pas d'excréments, il mêle les cheveux ou les rognures d'ongles ou les poils à une terre argileuse préparée spécialement, qu'il pétrit en statuette. Et le rite recommence à peu près le même. En principe pour ces pratiques, il y a toujours une configuration de la silhouette de l'être humain qu'il s'agit d'atteindre avec indication du sexe (25).

[19] J. G. Frazer : op. cit. p. 231.

[20] A. C. Haddon : *Magic and Fetishism*, London, Constable, 1906, p. 3.

[21] W. Howells : op. cit. p. 68 citant Frazer : op. cit. 228.

[22] Pre A. Jausen : *Coutumes des Arabes du pays de Moab*, cité par Frazer : op. cit. p. 228.

[23] J. G. Frazer : *Magic and Religion*, London Watts and Co, n° 103, p. 21.

[24] P. Bitard dans *Le Monde du Sorcier*, Sources Orientales, Ed. du Saul, 1966, p. 316 et 317.

[25] P. Fontaine : *Magie noire*, Ed. du Scorillon, Paris, 1957, p. 178.

L'envoûtement consiste ainsi en un rite de magie mimétique compliqué d'un rite de magie contagieuse.

Entre le simulacre, l'objet de la concentration de la pensée et l'homme à maléficier, court, comme au long d'un fil invisible, la toute puissante volonté de haine et de destruction du sorcier.

Selon les assertions de M<sup>me</sup> I. E. Toyer-Warner, les envoûteurs de nombreuses tribus australiennes entrent en état hypnotique par le truchement de danses et de chants et par des efforts de concentration mentale afin de se mettre en rapport avec la victime désignée (26).

Parfois, dans certaines cultures plus avancées, l'envoûteur mêlait des croyances animiques à ses opérations magiques et, dans ses imprécations, appelait l'aide d'un esprit malfaisant pour réussir plus pleinement son œuvre néfaste.

Toutes ces coutumes sont déjà attestées en Egypte et en Babylonie. En Egypte, l'envoûtement par figurines apparaît pour la première fois dans une inscription relevée sur un cercueil du Moyen-Empire; citons encore la célèbre tentative d'envoûtement sur Ramsès III et mentionnons, pour mémoire, celles du Livre d'Apophis. En Babylonie, une tablette de la série Maqlu affirme expressément: « Ils ont fait (dit la victime) une image à la ressemblance de mon image; ils ont imité ma figure ». Et dans un hymne au dieu du feu Nusku, on lit: « Ceux qui ont fait des images de moi, qui ont reproduit mes traits, qui ont enlevé mon souffle, déchiré mes vêtements... Puisse le dieu du feu, le fort, rompre leur charme. »

L'antiquité ne nous a cependant pas conservé trace de l'adjonction d'un rite de magie contagieuse au rite purement mimétique. Nulle part, nous ne voyons les textes traitant de magie, mentionner l'addition à la figurine de rognures d'ongles, de cheveux, etc., à l'effet de renforcer l'identité avec la victime et de pouvoir ainsi la frapper plus sûrement.

Quelquefois, le vout au lieu d'être un objet soigneusement construit n'était qu'un simple assemblage de paille ayant vaguement forme humaine. Une bête ou une plante, un organe extrait d'un animal, un fruit pouvaient aussi servir de substitut. (Grenouille aux Indes et en Assyrie, mandragore en Occident, coeur de mouton en pays musulman et à Valence d'Espagne (27) où cet usage n'est peut-être qu'une héritage de la civilisation mauresque. Montague

(26) I. E. Toyer-Warner: Black Magic in Australia, Occult Review, août 1916.

(27) J. Rony: La Magie, p. 20.

Fra Luigi Espart: Les Superstitions de Valence dans Supplément à La Tour St Jacques, n° 11 et 12, juillet-octobre 1957, p. 57.

Summers relate les mêmes pratiques en maints lieux de la campagne anglaise. (coeur de porc ou de mouton et même oignon ou betterave). Il faut voir à ce sujet les objets conservés au Somerset County Museum de Taunton (28).

Par delà le Moyen-Age, la Renaissance et l'époque moderne, en notre âge atomique persiste dans le tréfonds de la conscience humaine, le souvenir de ces roides et dures aiguilles que l'on plantait au coeur des dagydes de haine pour des aubes de mort.

Il n'en est pour témoin que cette plaque apposée en l'an de grâce 1966, contre la façade d'un petit brocanteur de livres en plein coeur de Bruxelles, rue du Marché aux Fromages, qui renseigne: Consultations et Conseils, Tarots, Désenvoûtements, Herbes.

Le thème des animaux reconnaissants, fort répandu de par le monde, nous présente une conception très parente de la croyance aux appartenances directes.

En de nombreux contes populaires, le lion offre un poil de son pelage, le serpent un morceau de sa peau de l'année précédente, au héros du conte et l'informent qu'en cas de difficulté, il lui suffira de brûler ces liens. Les animaux seront alors immédiatement présents et prêts à lui porter secours.

Certains écrivains ont exploité ce thème de l'envoûtement avec un rare bonheur. Qu'on lise Aïno de Pierre Benoît, ces sombres pratiques s'y détachent de manière étrange, sur un fond de grandeur, de noblesse et de luxe. Citons encore Pierre Véry avec Goupi Mains-Rouges, Gabriel de Lautrec avec l'Envoûtement et Claude Seignolle avec un Exorcisme extrait de ses Contes macabres. Le D<sup>r</sup> A. Leprince écrivit, lui aussi, une sorte de roman qu'il dénomma « Envoûtements ». Très différent et s'écartant résolument des normes traditionnelles est le récit de Algernon Blackwood, La Poupée.

#### Appartenances indirectes.

Les appartenances indirectes d'un individu sont fournies par toute chose ayant été à son contact. Elles peuvent provenir de l'homme lui-même (traces de pas, de mains, de bras d'un corps couché, etc.) ou de n'importe quel objet dont il s'est servi. (nourriture, vêtements, ustensiles, etc.)

Traces de pas. — Le plus souvent l'envoûteur agit sur la trace des pas laissée par l'homme en marche. Cet acte de magie destiné à agir sur l'individu est déjà connu de la civilisation australienne du

(28) Montague Summers: Witchcraft and Black Magic, Arrow Books, 1965, p. 265.

Sud-Est qui forme la transition entre les cultures de base et les cultures primaires. (Paralysie des jambes ou perclusion rhumatismale obtenue par incision de morceaux de quartz, de verre, d'os ou de charbon de bois dans les traces de pas des victimes) (29).

Voyant un homme de la tribu des **Tatungolung**, très paralysé par les rhumatismes, **Howitt** l'interrogea sur les causes de son infirmité et eut cette réponse : « Quelque compagnon a placé de la « bouteille », dans mon pied. - Il croyait qu'un ennemi ayant trouvé la trace de son pied, y avait introduit un morceau de bouteille cassée dont l'influence magique avait pénétré son propre pied (30).

Des croyances similaires existent en Afrique.

« La justice **pangwé** dispose d'un moyen analogue pour punir le voleur dont elle ignore l'identité ; il lui suffit de retrouver la trace de ses pas. L'herbe foulée, le sable qui a subi l'empreinte de ses pieds, seront recueillis et déposés auprès des excréments d'un lépreux : la lèpre se transmet au sable et à l'herbe et, par leur entremise, au coupable recherché (31).

En **Urundi**, dans la trace laissée par l'orteil d'un voleur qui s'est enfui, on verse une poudre déterminée que l'on recouvre ensuite au moyen d'une feuille que l'on coupe et l'on dit : « Puisse son gros doigt de pied tomber (par l'effet de cette poudre) ou se fendre (comme la feuille) de telle manière que pour punition, le voleur reste boiteux » (32).

Au sable prélevé sur des traces de pas, les **Vendas** mélangent des herbes vénéneuses, dans l'idée que l'ennemi en mourra » (33).

Dans l'Inde antique, il était aussi « possible d'envoûter en maudissant la trace des pas. Une pincée de poussière provenant de l'empreinte laissée sur le sol par le pied gauche, était ensuite jetée au feu. Si elle pétillait, l'envoûtement avait porté. - Une formule de malédiction et d'exécration accompagnait le rite (34).

Dans un conte de l'île **Kiwai**, il est dit : « Quand les gens s'aperçurent de sa visite, il était déjà hors de portée. Tout ce qu'ils purent

(29) A. C. Haddon : op. cit. p. 7 citant Howitt : « On Australian Medicine Men », Journ. Anthr. Inst. XVI, Londres, 1886.

(30) Frazer : *Magic and Religion*, Watts, London, 1944, p. 71.

(31) G. Tessmann : *Sprichwörter der Pangwa*, *Anthropos*, 1913, p. 405 cité par R. Kreglinger dans *Et sur l'Orig. et le Développ. de la Vie relig.* Lamertin, Bruxelles, 1919, 1<sup>er</sup> volume, p. 110.

(32) Dr. B. A. G. Vroklage S. V. D. *Algemene Inleiding en Godsdienst der Primitieven Roermond en Maasiek*, 1949, p. 302.

(33) R. Thurwald : *L'Esprit humain*, Payot, Paris, 1953, p. 79.

(34) L. Chochoy : *Occultisme et Magie en Extrême-Orient*, Payot, Paris, 1945, p. 69.

faire, ce fut de décharger leurs flèches dans les traces de ses pas, essayant ainsi de le blesser » (35).

Des pratiques analogues existent dans les couches inférieures de nos populations européennes.

Dans le **Mecklembourg**, si l'on enfonce un clou dans la trace laissée par le pied d'un homme, l'individu devient paralysé. Des croyances similaires ont été observées en France et en Angleterre. **Haddon** écrit : « Largement répandue en Allemagne est la croyance que si une motte de gazon sur laquelle un homme a marché de préférence avec le pied nu, est découpée dans la terre environnante et mise à sécher près d'un four, l'homme dépérira et languira ou son pied se desséchera » (36).

Dans la revue folklorique *'t Daghet* de 1891, no 2, nous pouvons lire : « Lorsqu'une sorcière prend quelqu'un en grippe, elle coupe un carré de gazon sur lequel se trouve imprimée la marque du pied de sa victime. Cette pièce de terre est mise à sécher dans la cheminée : au fur et à mesure qu'elle se dessèche, l'ennemi dépérit ».

On a eu intensément recours à ces coutumes dans les magies de chasse et il est à présumer qu'il faut y voir leur origine.

L'action magique exercée des manières les plus diverses, sur les traces d'animaux, a pour but de les fixer au sol en les estropiant (Ewe) de les blesser (Indigènes du Victoria), de les tuer (Indiens Thompson) ou de les faire apparaître (Indiens Ojibway).

Nos campagnes ont également connu l'**enclouage** qui se pratique de la manière suivante : on suit l'animal à enclouer, et quand, sur le sol son pied a laissé une empreinte bien nette, on chasse un clou au milieu de cette empreinte, avec l'idée d'y clouer le pied de l'animal. Il doit en résulter une affection douloureuse dans le pied encloué qui fait boiter la bête et la met hors de service » (37).  
**Traces laissées par le corps.** — Les traces laissées par un corps couché peuvent également servir à des fins de maléfice.

La moins évoluée des civilisations où se pratique cette magie est aussi celle des australiens du S.E. Ces hommes croient en effet que l'on peut nuire à un individu en enterrant des fragments algus de quartz, de verre, d'os ou de charbon de bois dans la trace laissée

(35) G. Lentman : *The folktales of the Kiwai Papuans*, p. 418, cité par L. Lévy-Bruhl dans *L'Âme primitive*, Alcan, Paris, p. 134.

(36) A. C. Haddon : op. cit. p. 6 et 7.

(37) Dr. Ph. Encausse : *Sciences Occultes et Déséquilibre mental*, Payot, Paris, 1943, p. 219.

par un corps couché ; les souffrances qui en résulteront seront dénommés par l'ignorant européen, rhumatisme (38).

Sur la côte sud de la Nouvelle-Guinée australienne, lorsqu'un homme est amoureux d'une fille d'un autre village qui ne répond pas à ses désirs et ne veut rien avoir de commun avec lui, il prend le dard d'une raie à épine et il le plante dans le sol à l'endroit où s'est trouvée la fille puis l'expose ensuite, pour un jour ou deux, au soleil et finalement le met fortement à chauffer au-dessus d'un feu. Après une paire de jours, la fille meurt (39).

« Dans le Rajpoutana, écrit Demaire, j'ai vu des hommes qui s'étaient assis sur le sol sablonneux, faire disparaître les traces de leurs corps avant de se mettre en marche, en piétinant le sable. Les motifs de ce geste étaient certainement analogues à ceux qui expliquent certaines coutumes des indigènes de la Mélanésie; ceux-ci, en se promenant sur la côte, effacent en effet les traces de leurs pieds, afin que leur ennemi ne puisse avoir de *puta* nécessaire à l'envoûtement » (40).

C'est dans les maximes pythagoriciennes que l'on trouve le plus ancien témoignage historique de cette croyance. Un Akousma pythagoricien enseigne : « Aie soin de brouiller ton lit dès que tu seras levé ».

**Vêtements.** — Le vêtement d'un individu ou les objets qu'il a fréquemment manies s'imprègnent de sa nature spécifique, de son fluide personnel. Il faut, dès lors, que le propriétaire évite qu'ils ne tombent entre les mains de personnes malavisées.

« Dans les Nouvelles-Hébrides, à Tanna, un indigène qui veut nuire à son ennemi, fait tout pour s'emparer d'une étoffe imprégnée de la transpiration du corps de cet homme. S'il y parvient, il frotte cette étoffe avec les feuilles et les branches d'un certain arbre, la roule en forme de saucisse et la brûle lentement. Il est persuadé que la victime tombe malade et meurt quand tout est consommé » (41).

« Aux Moluques, on tue un ennemi en rassemblant la chique de bétel qu'il a mâchée, une mèche de cheveux, un morceau de vêtement qu'il a porté. On met le mélange dans trois cylindres de bambou. L'un des bambous est enterré sous un cercueil, le second sous

[38] A. C. Haddon : *op. cit.* p. 7.

[39] A. C. Haddon : *Head Hunters*, London, Watts, 1932, p. 102.

[40] E. Demaire : *Fakirs et Yogis des Indes*, Hachette, 1936, p. 225.

[41] R. Allier : *Le Non-civilisé et Nous*, Payot, Paris, 1927, p. 69 citent E. T. Somerville : *Notes on some Islands of the Neq-Hobrides*, *Journal of the Anthropol. Inst.* 1894, p. 15.

les marches de la maison de la victime, le troisième est jeté à la mer. L'homme doit mourir infailliblement *croit-on* » (42).

Les Esquimaux, dit Egede, « se procurent de vieux morceaux de semelles de nos souliers et les font porter aux femmes stériles qu'ils veulent rendre fécondes ; ils pensent que notre nation est plus féconde que la leur, que notre corps est plus solidement bâti, et ils croient que nos qualités corporelles se communiquent à nos vêtements » (43).

L'Antiquité nous a conservé quelques exemples de cette magie exercée au moyen d'appartenances indirectes utilisées en vue de contraindre ou de maléfier un individu.

Dans l'*Hippolyte couronné* d'Euripide la nourrice se livre aux préparatifs d'un envoûtement : « Il me faut quelque signe de celui que tu aimes, quelque morceau de ses vêtements, pour faire un seul désir de deux amours » (44).

Mentionnons encore trois exemples célèbres dont le premier est emprunté à cet adorable poème de Théocrite : « Les Magiciennes », où se retrouve toute la délicatesse de l'art alexandrin. Nous y assistons à la préparation d'un charme destiné à ramener à Simaltha, l'infidèle Delphis. Au cours de ce travail, après de multiples opérations, elle brûle une frange du manteau de son amant et en agissant ainsi sur ce fragment de vêtement, elle espère que son ami se consumera d'amour pour elle (45).

Le deuxième exemple est emprunté au poète de Mantoue. Ce délicieux imitateur des Grecs nous livre dans sa 8<sup>e</sup> Bucolique, la description d'une opération magique accomplie par Alphésibée dans le but de reconquérir l'amour de Daphnis parti au loin vers la ville. Décrivant les rites magiques qu'elle accomplit, elle s'exclame entre autres : « Voici les dépouilles que naguère m'a laissées le perfide : gages bien chers de son amour. Je les enfouis sous le seuil même de cette porte : terre, je te les confie, ces gages me doivent le retour de Daphnis ».

Le troisième exemple est extrait du quatrième « Dialogue des Courtisanes » de Lucien de Samosate. Ce railleur Impénitent qui fut un Voltaire antique, nous y décrit une scène de magie. Écoutons plutôt :

[42] J. Lips : *op. cit.* p. 207.

[43] Egede : *Greenland*, p. 198 cité par R. Allier : *op. cit.* p. 69 en note (bas de page).

[44] M. Bouisson : *La Magie : ses grands rites, son histoire*, Nelle Ed. Dabresse, 1958, p. 28.

[45] Théocrite dans *Les Bucoliques grecs : Théocrite, Moschos, Bion*, Garnier, Paris.

« Mélitta : Et qu'a-t-elle fait, cette vieille, si tu t'en souviens encore ?

**Bakkhis** : Elle ne prend pas cher, Mélitta; elle ne demande qu'une drachme et un pain. Il faut aussi mettre à sa disposition des grains de sel, sept oboles et une torche. La vieille les prend. Elle a besoin encore d'un cratère avec du vin mélangé d'eau, et c'est elle seule qui le boit. Il faut aussi avoir quelque chose de l'homme lui-même, soit des habits, soit des chaussures, soit des poils ou d'autres objets analogues.

**Mélitta** : J'ai ses chaussures.

**Bakkhis** : Elle les pend à un clou, brûle du soufre dessous en répandant du sel sur le feu. Elle prononce ensuite les deux noms, celui de ton amant et le tien. Alors, sortant de son sein un rouet, elle le fait tourner, en récitant avec volubilité une formule d'incantation composée de mots barbares et qui font frissonner. Voilà comment elle a procédé pour moi; et, peu de temps après, Phantias malgré les remontrances de ses amis et les prières instantes de Phoibis, avec laquelle il vivait, m'est revenu et c'est l'incantation qui a le plus contribué à le ramener. Elle m'a appris en outre le secret de faire violemment haïr Phoibis : c'est d'observer sa trace, quand elle en laisserait une, et de l'effacer, en posant mon pied droit où elle a posé son pied gauche et mon pied gauche où elle a posé son pied droit et de dire en même temps : « Je marche sur toi et je suis au-dessus de toi. » Je l'ai fait comme elle l'avait prescrit ».

La littérature moderne s'est également emparée du thème des appartenances indirectes. Dans le conte de Barbey d'Aurevilly, l'Ensorcelée, Jeanne de Feuarden s'efforcera de séduire l'homme qu'elle aime en tentant de lui faire porter une chemise imprégnée de sa sueur. Voir également le conte d'Achim d'Arnim : Marie Melück Blainville.

#### Appartenances extérieures. —

On appelle appartenances extérieures, tout objet naturel ou manufacturé qui, dans les sociétés primitives, est supposé contenir la vie d'un individu ou se trouver en connexion tellement étroite avec l'homme que sa destruction implique la mort de ce dernier.

Dans certaines cultures inférieures, les hommes croient aux correspondances et rapports occultes qui, dès la naissance d'un humain s'établissent entre lui et un objet ou un être vivant du règne végétal ou animal.

Les formes les plus primitives de ces croyances ont été découvertes chez les indigènes du centre de l'Australie (Arunta). Leurs planchettes oblongues, gravées et peintes, dénommées *churinga* (Tjurunga) étaient déposées dans certains lieux sacrés. Elles représentaient l'ancêtre totémique et contenaient sa force en même temps que la vie de l'individu. Aussi leur perte mettait-elle l'existence même de l'homme en danger.

Chez les Mélanésiens de Mota, certains hommes pensent avoir un parallèle vital avec eux-mêmes dans un lézard, un serpent ou une pierre. « On veillait sur son tamaniu, mais on ne le nourrissait ni ne l'adorait. » Les indigènes croyaient qu'il venait quand on l'appelait et que la vie d'un homme était liée à celle de son tamaniu, si c'était un être vivant ou sinon, à son bon état. S'il mourait ou était brisé, l'homme mourait aussi. En cas de maladie, on envoyait voir, si le tamaniu était sain et sauf ». (46)

Aux Nouvelles-Hébrides, dans l'île Aurore, « une femme, avant la naissance de son enfant, imagine qu'une noix de coco, un fruit d'arbre à pain, ou quelque objet de cette sorte, est originellement lié avec lui. Quand l'enfant vient au monde, il est le *nunu* de la noix de coco, du fruit, etc. L'enfant est une sorte d'écho de l'objet ». (47)

Selon Codrington, chez les Mélanésiens, un homme et son atai « prospèrent, pâtissent, vivent et meurent ensemble ». (48)

Les civilisations supérieures ont conservé des traces de ces croyances. Dans un conte siamois ou cambodgien, le roi de Ceylan, Ravana mettait lorsqu'il partait en guerre, son âme en sûreté dans une boîte qu'il laissait dans son palais à la garde d'un ermite (48bis). D'autre part, dans l'Antiquité classique, l'histoire du tison de Méléagre est trop connue pour qu'il soit nécessaire de la rappeler.

La croyance plus précise que la vie d'un être humain pouvait être liée à celle d'une bête de la forêt est assez répandue dans l'Amérique Centrale et du Sud. Elle porte chez les ethnologues le nom de *nagualisme* et est particulièrement vive chez les Indiens du Guatemala. Le mot *nagual* est emprunté aux langues indiennes caribées des Antilles. Deux explications différentes selon les régions sont fournies quant à la nature du *nagualisme*. En certaines contrées, il s'agirait d'une âme invisible qui, s'évadant de l'homme, se matérialiserait dans la forêt, sous l'aspect d'un animal sauvage. En d'autres lieux, ce serait une forme de contrat passé entre un ado-

(46) L. Lévy-Bruhl : L'Âme primitive, Alcan, Paris, p. 251.

(47) L. Lévy-Bruhl : op. cit. p. 172.

(48) L. Lévy-Bruhl : op. cit. p. 250.

(48bis) M. Weynants - Ronday : Les Statues Vivantes, Fond. Egypt. Bruxelles, 1926, p. 43.

lescent et une bête de la forêt. (Forme locale de totémisme individuel). Quelle que soit l'explication fournie, il n'en demeure pas moins que l'homme et l'animal étaient si intimement liés que la mort de l'un entraînait automatiquement celle de l'autre.

Un exemple caractéristique de nagualisme nous est livré par le P. Burgoa dans sa Description géographique de St-Domingue.

Le P. Diego était un religieux de beaucoup de courage et de sang-froid. Malgré son âge avancé, rien ne l'intimidait. Il reprenait sans crainte, quand ils commettaient quelque chose de répréhensible, tous ceux qui l'entourait. De ce nombre fut un Indien coupable d'une faute très grave. L'indigène en éprouva un vif ressentiment. Pour se venger, il alla se poster dans une rivière qui sort du lac et que le religieux devait traverser pour aller confesser un moribond. Le P. Diego prit un des chevaux du couvent et partit tranquillement en récitant son office ; à peine fut-il entré dans la rivière avec sa monture qu'il se sentit arrêté, son cheval faisant de vains efforts pour avancer. Ayant baissé la tête pour reconnaître la cause de cette résistance, il aperçut un caïman qui cherchait à entraîner l'animal du fond de l'eau. A cette vue, le P. Diego lança son cheval avec tant de vigueur qu'il entraîna le caïman hors de la rivière. Les ruades de la monture et quelques coups d'un bâton ferré sur la tête de l'animal le forcèrent à lâcher prise et le religieux continua son chemin laissant la bête étendue sur le rivage. En arrivant au lieu où il était attendu, son premier soin fut de raconter ce qui venait d'arriver. Mais au moment où il achevait de confesser son malade, on lui annonça que l'Indien puni quelques jours auparavant venait de mourir des suites, avait-il dit, des coups qu'il avait reçus du cheval du P. Diego. Le religieux alla aux informations, on trouva le caïman mort sur les bords de la rivière et l'on constata que l'Indien portait effectivement les marques des blessures dont son nagual avait dû périr. (49).

Une croyance qui présente beaucoup d'analogie avec la précédente est celle qui veut qu'un homme en danger dissimule sa « vie », afin d'être invulnérable, dans un objet quelconque difficilement accessible.

En Afrique australe, on cache couramment sa vie dans un objet ou un être dans une aiguille, dans la tête ou l'ongle d'un ami, l'œil d'un serviteur, au sommet d'un palmier, etc. » (50).

(49) Cité par le Père Trille dans la Totémisme chez les Fân, Munster, 1912, p. 476 et 477.

(50) Mohammed el Fasi et E. Dermengham : Nouveaux Contes fasis, Rieder, 1928, p. 212.

Dans le but d'être à l'abri de tout danger, les chefs indiens Cherokee plaçaient durant le combat leur « vie » au sommet de certains arbres.

« Un jour, dans une bataille avec les Shawano, le chef des Cherokee se tenait debout, juste vis-à-vis des ennemis, et il les laissait tous tirer sur lui. Il ne fut pas blessé, jusqu'au moment où le chef Shawano, qui connaissait lui-même ce charme de guerre, ordonna à ses hommes de tirer dans les branches au-dessus de la tête de l'autre. Ils le firent, et le chef Cherokee tomba mort. » (51).

Très caractéristique de cette mentalité archaïque est un conte populaire qu'on trouve répandu avec d'innombrables variantes dans le monde entier et que les folkloristes ont dénommé : « le Corps sans Ame ».

C'est l'histoire russe si connue de « Kochtchei l'Immortel » et si l'on remonte le cours des temps, c'était déjà un épisode du célèbre conte égyptien des Deux Frères qui a été traduit pour la première fois en français par Maspéro.

Nous citerons également ici un vieux conte indou relaté par Frazer qui caractérise ce thème.

« Un magicien appelé Punchkin tenait une reine captive depuis douze ans; il aurait bien voulu l'épouser, mais elle ne le voulait pas. A la fin, le fils de la reine vint pour la secourir, et complota avec sa mère la mort de Punchkin. La reine enjôla le magicien avec de douces paroles, et fit semblant de s'être décidée enfin à l'épouser. « Et dites-moi » lui dit-elle, « êtes-vous bien immortel ? La mort ne peut-elle vous atteindre ? Etes-vous un enchanteur trop grand pour jamais sentir la souffrance humaine ? » « Il est vrai, répondit-il, que je ne suis pas comme les autres. Bien, bien loin d'ici, à des centaines de milliers de lieues, s'étend un pays désolé couvert d'une jungle épaisse. Au milieu de la jungle pousse un cercle de palmiers, et au milieu de ce cercle se trouvent six récipients pleins d'eau, empilés l'un sur l'autre; au-dessus du sixième il y a une petite cage, qui renferme un petit perroquet vert; ma vie dépend de la vie du perroquet; et si le perroquet est tué, je dois mourir. Il est cependant impossible, ajouta-t-il, que le perroquet souffre aucun mal, d'abord parce que le pays est inaccessible, et aussi parce que sur mon ordre, des milliers de génies entourent les palmiers, pour tuer tous ceux qui s'approchent ». Mais le jeune fils de la reine surmonta toutes les difficultés et s'empara du perroquet. Il l'apporta à la porte du magicien, et se mit à jouer avec lui. Punchkin, le magicien, le vit, sortit et essaya de persuader au jeune homme de lui donner le per-

(51) J. Mooney : Myths of the Cherokee E. B. XIX, p. 394 cf. ibid. p. 468, cité par L. Lévy-Bruhl dans l'Ame primitive, p. 160.

roquet. « Donne-moi mon perroquet ! » cria Punchkin. Le jeune homme, alors, saisit le perroquet et lui arracha une aile; en même temps, le bras droit du magicien tomba. Punchkin étendit alors le bras gauche en criant : « Donne-moi mon perroquet ! » Le prince arracha la seconde aile du perroquet, et le bras gauche du magicien tomba. « Donne-moi mon perroquet ! » cria-t-il et il se mit à genoux. Puis, le prince arracha la patte droite du perroquet, et la jambe droite du magicien tomba; le prince arracha la patte gauche et la jambe gauche du magicien tomba. Il ne lui restait plus que le tronc et la tête; mais il roulait encore des yeux menaçants et criait : « Donne-moi mon perroquet ! » « Prends-le donc, ton perroquet » s'écria l'enfant; et il tordit le cou à l'oiseau, et le lança sur le magicien; en même temps, la tête de Punchkin se tordit et il mourut en poussant un gémissement effrayant » (52).

Jeanne Cuisinier en donne un autre exemple pris cette fois chez les Malais de la péninsule de Malacca. (Keta Bharu). Il mérite d'être cité pour son caractère plaisant.

« Awang, le héros de l'histoire, est un homme ordinaire — son nom, d'ailleurs, est là-bas un peu comme M. tout le Monde — qui vit, sans aventures, une existence honnête et paisible, lorsqu'un jour, sentant sa vie menacée par un danger imprécis et terrible, il projette son *sumangat* dans un pot en terre à feu (*belanga*). Et des lors, les moindres faits et gestes d'Awang *Belanga* deviennent un peu fantastiques, puisque c'est le pot qui va où veut aller Awang, qui court, qui s'abrite, travaille, voyage... jusqu'au jour où le *sumangat*, lassé par des péripéties si peu en rapport avec son enveloppe, préfère réintégrer le corps qui a mené en son absence une vie d'automate » (53).

Comment peut-on fournir une explication rationnelle de cette croyance qui paraît, à première vue, ahurissante ? La seule explication valable semble être la suivante.

L'énergie vitale est répandue par tout le corps mais existe en quantité plus grande dans certains organes. Or « l'essence de cette force peut, à l'aide de drogues, être séparée du corps et cachée par précaution, sous forme extérieure, dans d'autres êtres ou objets » (54).

Quel est, dans les cultures humaines, le bilan de l'apport de la croyance aux liens ? On peut relever à son actif le fait que les appartenances extérieures ont développé dans diverses civilisations

[52] J. G. Frazer : Le Trésor légendaire de l'Humanité, Paris, Librairie de France, 1925, pp. 253 à 255.

[53] Jeanne Cuisinier : *Sumangat*, Gallimard, Paris, 1951, p. 206 à 207.

[54] Smith and Dale : The ill-speaking peoples of Northern Rhodesia, II, p. 163.

des qualités de courage et d'audace en raison de la certitude de l'invulnérabilité qu'elles ont donnée à certains individus. A son passif, on peut considérer que les appartenances ont servi de témoignage pour faire envisager certaines gens comme des criminels avérés avec toutes les conséquences funestes que ce jugement entraîne alors qu'il n'y avait chez ces personnes que des intentions de meurtre et quelquefois même, elles ont fait soumettre aux ordales d'innocentes victimes.

#### Le nom.

Le nom détient une part du psychisme de l'individu.

Cette croyance est le résultat d'une expérience acquise. En effet, lorsqu'on appelle quelqu'un, ce dernier se retourne, s'arrête ou revient en arrière. On en conclut que le nom était partie intégrante de la personne, puisque par son truchement, il y avait possibilité d'agir sur celle-ci. Cette manière de voir fleurit parmi les civilisations les plus arriérées comme parmi les plus évoluées.

Webster note : « Pour la pensée primitive, le nom d'un individu fait partie de lui-même, tout comme les membres de son corps. Quiconque le connaît peut exercer une action magique fatale sur cet individu ou l'influencer d'une manière maléfique. Le nom d'un homme est souvent identifié à son âme qui peut avoir à souffrir du fait qu'on l'a prononcé » (55).

Chez les Esquimaux d'Ammassalik (Groenland), le « nom » (*adek*), aussitôt sorti du corps, se mettait à grelotter et avait froid. Lorsqu'un enfant naissait et que ce nom était prononcé dans l'oreille du nouveau-né, l'« *adek* » s'empressait d'entrer à cet appel dans le corps de l'enfant par l'ouverture réservée à cet effet : l'anus. Il allait rapidement se loger bien au chaud à la base du cou, à côté de l'âme vie. »

« Si, au cours des premières années de sa vie, l'enfant était maltraité par ses parents, l'« *adek* » fuyait les mauvais traitements et sortait du corps de l'enfant, provoquant ainsi une mort lente. Il fallait avoir recours aux *angakout* qui, par l'intermédiaire d'esprits, décidaient le « nom » à revenir. Celui-ci réintégrait alors son logement chaud et confortable par la voie habituelle » (56).

Un grand penseur comme Tchouang-tseu certifie qu'avoir un nom, c'est avoir un contenu matériel » (57).

[55] H. Webster : Le Tabou, Payot, Paris, 1952, p. 163.

[56] J. Gabus : Vie et Coutumes des Esquimaux Coribous, Payot, Paris, L'année, 1944, p. 184 citant P. E. Victor : Boréal, Grasset, Paris, p. 84.

[57] R. Kreglinger : Etudes sur l'Origine et le Développement de la Vie religieuse Lamartin, Bruxelles, Tome I, p. 23.

Dès lors, il est aisé de comprendre que la transformation complète du psychisme d'un individu donnait lieu à la prise d'un autre nom. L'ancien, dans ce cas, ne pouvait sous aucun prétexte, être rappelé. Dans nombre de sociétés inférieures, cet usage était en vigueur, lors de l'initiation qui permettait aux jeunes gens de participer, en tant qu'hommes accomplis, à la vie de la tribu. Cette coutume s'est perpétuée jusque dans nos sociétés secrètes modernes qui, bien souvent, donnent lors de l'initiation, un nom mystique à leurs adeptes.

La symbiose entre le nom et l'individu a fait germer l'idée que celui qui connaissait le nom d'une personne avait action et pouvoir sur elle. Aussi la connaissance du nom de la personne à maléficier est une nécessité première pour les sorciers abyssins (58). A Bali, on condamne un homme en écrivant son nom sur un linceul ou sur un cercueil qu'on enterre en lieu et place de la victime (59). C'est pour une raison identique que, dans diverses civilisations « primitives », les membres de la communauté répugnent à livrer à l'étranger leur véritable nom. Ils étendent parfois cette interdiction aux personnes de leur propre groupe social.

Jeanne Cuisinier dans son livre « Sumangat » affirme :

« La connaissance du nom confère un pouvoir sur le nommé; je connais ton nom ou tes noms, je connais ton origine, je connais le nom de ton père, tel est l'essentiel de la plupart des formules magiques adressées aux esprits. »

« ... - Aussi prononcer le nom pour rappeler une âme, c'est atteindre cette âme, directement et l'atteindre dans la totalité de son destin, toujours lié à un destin plus vaste et impersonnel » (60).

Hutton Webster aussi écrit : « On tient souvent secret les vrais noms, et on emploie dans la vie ordinaire des surnoms qu'on leur substitue; plus communément encore, les noms sont entourés d'une série de prohibitions variées destinées à en prévenir l'usage non autorisé. Eviter un nom semble être dans la plupart des cas une règle dont l'infraction subit une punition d'ordre social : lourde amende, expulsion hors de la communauté ou même mort » (61).

V. Ellenberger, à son tour, note : « Le primitif suppose que le lien qui unit la personne ou l'objet à son nom n'est pas une association arbitraire mais un lien réel, et qu'il peut servir d'intermédiaire pour faire agir la magie sur cette personne. Il regarde son nom

(58) J. Lips : Les Origines de la Culture humaine, Payot, Paris, 1951, p. 285.

(59) J. Lips : *ibid.*, p. 286.

(60) J. Cuisinier : Sumangat, Gallimard, 1951, p. 253.

(61) H. Webster : *op. cit.* p. 183.

comme une partie vitale de lui-même, et en prend soin en conséquence » (62).

Certaines tribus australiennes ne donnent un nom qu'aux enfants trop jeunes pour avoir des ennemis. Dès l'âge de la puberté, on se contente de s'adresser aux gens en les appelant : père, frère, oncle, etc...

Au Gippsland (S. E. australien) les noms sont tenus secrets afin qu'aucun étranger ne puisse s'en servir dans un but de nuisance (63).

En certaines régions d'Océanie, on considérait comme une injure et une insulte, le fait de prononcer à haute voix le nom véritable d'une personne.

Parmi les tribus nagas du Manipour, chacun a un nom privé qu'il faut tenir strictement secret. S'il venait à être connu, tout le village serait taboué, *genna*, pour deux jours, et il faudrait organiser une fête aux frais du délinquant » (64).

En certains points d'Amérique fleurissent des croyances similaires. Dans la conversation, les Araucans du Chili évitent de prononcer leur nom. Il en est de même chez les Apaches du Texas (65). Chez cette peuplade, prononcer en présence d'un étranger le nom d'une personne, est un acte considéré comme particulièrement offensant pour l'individu cité.

Faut-il voir dans ces pratiques l'origine du surnom, du sobriquet, de l'appellation selon la parenté comme le suggère Rony ? (66)

A plus forte raison, dans certaines sociétés humaines, le nom du roi était gardé secret. Ces pratiques sont connues : 1°) en Afrique, au Dahomey; 2°) en Asie, au Siam, au Cambodge, en Chine, en Corée et en Indonésie.

Toutefois, si dans nombre de sociétés humaines, l'on cache son nom pour se préserver des maléfices, en cas de maladie, au contraire, on tente de revigorer un malade par l'appellation continue de son nom. Prononcer le nom d'un homme est un moyen de le maintenir en vie.

(62) V. Ellenberger : Afrigah avec cette peur venue du fond des âges. Bibl. : « Le Livre contemporain », Amiot-Dumont, 1958, p. 24.

(63) J. Lips : Les Origines de la Culture humaine, Payot, Paris, 1951, p. 285.

(64) H. Webster : *op. cit.* p. 183 (note au bas de la page) citant Haddon : Journal of the anthropological Institute XXXVI, 1906, p. 97.

(65) J. G. Frazer : Tabou, p. 269 et 270.

(66) J. Rony : *op. cit.* p. 18.

« Williams affirme avoir vu des Fidjiens moribonds crier leur nom désespérément pour se maintenir en vie » (67).

Chez les **Thay** (Indochine) ce sont les assistants qui inlassablement appellent le nom et l'âme du malade (68).

« A Bornéo, on change le nom d'un enfant malade pour lui assurer, avec un nouveau nom, une sorte de nouveau bail de vie » (69).

En Macédoine, un enfant épileptique est doté d'un nom nouveau. « Le mal reste attaché au nom rejeté et l'enfant est désormais un être différent » (70).

Dans son « Initiation à la Médecine et à la Magie en Islam », René Pottier, note :

« Le choix d'un nom ne va pas sans difficulté, de lui peut dépendre bonheur ou malheur, santé ou maladie, vie ou mort; aussi lorsque la croissance se fait mal, on va consulter un **taleb** qui souvent, pour tout remède, ordonne un **changement de nom** et indique celui qui doit être porté. Pour cela, il consulte un **djedouel** et opère selon la méthode que nous avons indiquée » (74).

Dans certaines civilisations où la crainte du mort est prédominante, il était interdit de prononcer le nom d'un défunt afin de ne pas encourir le risque de provoquer son apparition indésirable dans les lieux où l'on réside. Cette défense a été observée en Tasmanie et dans la plupart des régions de l'Australie (tribus du centre de l'Australie, du fleuve Murray Inférieur, de Victoria, chez certaines tribus du Nord-Ouest, etc.). Elle existe également en certaines parties de Nouvelle-Guinée, notamment dans le district Massim (île Dobu, îles Entrecasteaux) et dans les territoires du golfe Papou (Yablm) (72).

Lorsqu'un individu porte le même nom que celui d'une personne récemment décédée, on peut modifier le nom du vivant. Ainsi, à Bornéo, on change parfois le nom des enfants, chez les Dayaks maritimes, par crainte de mentionner le nom d'un mort.

(67) Williams : Fiji, vol. I, p. 242, cité par Kreglinger, op. cit. p. 21.

(68) Le Père Bourlet : Les Funérailles chez les Thay, Anthropos, 1913, p. 41.

(69) J. Lips : op. cit. p. 285.

(70) A. de Meibohm : Démons, Derviches et Saints, Plon, Paris, 1956, pp. 54 et 55.

(71) R. Pottier : Initiation à la Médecine et à la Magie en Islam, Sorlot, Paris 1939, p. 95.

(72) J. G. Frazer : Tabou, vol. 3, p. 287 et suiv.

La défense de prononcer le nom d'un défunt se retrouve encore parmi l'un des plus vieux peuples des Indes, les **Todas**. En Afrique, le tabou du nom du défunt est connu chez certains Bantous du sud, les **Basoutos** entr'autres, ainsi que chez quelques peuples pasteurs de l'Afrique Orientale (Nandi, Masai). La même prohibition de l'emploi du nom du mort est connue de la plupart des tribus indiennes de l'Amérique. H. Webster écrit : « On nous rapporte que les Indiens de la Californie n'aimaient pas mentionner le nom d'un mort, parce que cela eût causé un grand préjudice à ses parents et à leurs amis. Dans certaines tribus, la pire injure qu'on pût adresser à autrui consistait à parler de ses parents décédés et spécialement à les mentionner par leur nom » (73).

L'interdiction de prononcer le nom des morts se retrouve également chez les **Abipones** (Paraguay) et en Colombie (**Goajires**) (74).

Cet usage a provoqué chez tous ces peuples une absence de tradition historique, car le souvenir du passé ne se conçoit pas sans noms.

Au contraire, un peuple qui, comme celui de la terre de **Khemt**, chérissait ses morts, devait recourir à ce procédé pour maintenir la vie du disparu. Aussi, les Egyptiens exhortaient-ils les vivants à proclamer le nom des défunts. Le scribe du papyrus **Chester Beatty** remarque : « Certes, c'est chose utile dans la nécropole qu'un nom dans la bouche des humains ».

« Lors de la réanimation du défunt par le rite osrien, le prêtre disait : « On verra reflourir son nom, de même que fleurit l'arbre sacré ou que germent les épis sur le corps d'Osiris ». « De nombreux papyrus funéraires portent ce titre : le livre que mon nom fleurisse » (75).

Lorsque le grand pharaon **Thoutmès III** monta sur le trône d'Égypte, il fit marteler les cartouches portant le nom de sa tante exécrée, la reine **Hatchepsout**. Il semble bien qu'il y avait là non seulement le désir d'effacer de la mémoire des hommes le nom de l'altière souveraine mais, également, une tentative magique visant par la destruction de ses noms à l'anéantir jusque dans la mort même.

On lit dans le papyrus égyptien de **Nesiamsou** : « J'ai créé toutes formes avec ce qui est sorti de ma bouche alors qu'il n'y avait ni ciel, ni terre ».

(73) H. Webster : op. cit. p. 186 citant Kroeber : Notes on California Folklore Journ. amer. Folklore XIX, 1906, p. 143.

(74) J. G. Frazer : Tabou, p. 289.

(75) M. Bouisson : La Magie, p. 100.

Le grand poème de la Création des peuples du Tigre et de l'Euphrate, l'Enuma elish débute ainsi :

« Lorsqu'en haut les cieux n'étaient pas nommés,  
qu'en bas la terre ferme n'était pas appelée d'un nom,  
que le primordial Apsou, leur procréateur,  
Moummou, Tiamat, qui les enfanta tous,  
mélangeaient en un leurs eaux,  
que les campagnes n'étaient pas consistantes, que les  
marécages n'étaient pas aperçus,  
alors qu'aucun des dieux n'apparaissait encore,  
qu'ils n'étaient pas appelés d'un nom, qu'ils n'étaient pas  
désignés par les destins,  
alors furent créés les dieux. »

Placé sur un plan plus grandiose et plus universel retentit encore le cri formidable du Dieu de la Genèse : « que la lumière soit » et la lumière fut. (ihî or).

C'est par la parole aussi que se créent les Dieux. On lit au chapitre XVII du Livre des Morts : Atoum ayant dit : « Viens à moi », créa Râ de lui-même par sa parole.

Cette doctrine du nom fait partie d'une somme de connaissances magiques relatives aux usages contraignants de la parole qui s'est manifestée dans les cultures les plus diverses : formules secrètes, invocations, incantations de toute espèce. Certaines de ces dernières sont d'une grande beauté et dégagent une extraordinaire puissance poétique.



Nous espérons ainsi avoir donné au cours de l'exposé qui précède, une vue d'ensemble des divers objets et choses sur lesquels s'étaye la magie contagieuse pour pouvoir se manifester.

Cette forme de magie a permis à l'homme de prendre une conscience plus précise de lui-même et de ses possibilités. Elle a suggéré en lui l'éveil d'une volonté de puissance, si nécessaire à l'établissement et au maintien du groupe social, qui s'est manifestée dans le pouvoir que détenaient sorciers et chamanes. Elle a contribué aussi à la puissance des chefs et des rois. De ce fait, elle n'a été ni totalement gratuite, ni entièrement néfaste.

## Etymologie, folklore des mots

par Paul DEWALHENS

L'art n'est pas procédé de théories seules.

C'est aussi affaire d'amour et de rage.

C'est affaire de sang, de naissance, affaire physiologique, de glandes, d'humeurs, intime à chaque être, ce qui regarde l'individu qui sait ce que c'est, ou qui sait que ça — ça c'est cette autre chose — que ça existe plus ou moins, ou qui s'en moque par bêtise ou avec humour.

Affaire de goût, quoi ! Y en a qui aiment le café fort par surenchère, d'autres la lavette, au rabais.

Le style basé sur une théorie admise a des fondements rigides, telle architecture de tour carrée ou ronde.

L'attrait dépend presque toujours de l'ameublement.

Cet ameublement, tout en étant théoriquement bon, peut être morne comme un enterrement de première classe.

Peindre une poutre est chose aisée. Ne vivons-nous pas dans un monde de badigeonneurs, amusants quand ils sont farfelus ? Mais faire revivre le bois de cette poutre, et les veines, aussi doux que soie de biche ou aussi rugueux, avec ses nœuds, que hure de sanglier est bien plus difficile.

Il faut porter en soi le don de pouvoir surprendre et sentir la vie et le silence des choses, des hommes et des bêtes.

De la Bible au Code Napoléon s'étendent d'immenses terrains de chasses où les poètes se mettent à l'affût des comètes et des nébuleuses.

Celui qui embrasse plusieurs styles, par instinct, comme va la vie, n'ayant jamais admis des principes trop rigides, en homme encore plus ou moins libre, qualité dont il s'illusionne avec bon-

heur et angoisse, sait la passion de son amour et l'esprit que cette chaleur éclaire.

Apollinaire en est un lumineux exemple, parmi d'autres. Mais c'est un des grands.

Un avocat, président d'une ligue vélocipédique provinciale, disait il n'y a guère, dans un discours vibrant, qu'il voulait convaincant et plein d'émotion :

— ... Rien, Messieurs, rien au monde n'est plus beau, n'est plus noble, n'est plus exaltant que le sport, et que le sport cycliste en particulier...

Si on pédale beaucoup à force de mots et à la force des muscles, c'est trop souvent dans le vide.

Cependant ça ne manque pas de style et n'est pas dénué de folklore.



Parlons un peu de l'étymologie, substratum stylistique des mots, science vivante et féconde, fertilisée par les philologues, qui saisit à la fois et les liens de la forme et les liens de l'idée, secret rapport de forme et surtout de son avec la chose exprimée, ce qui concerne, en somme, l'origine des mots d'une langue mère. « L'étymologie, a écrit Littré, est la racine par laquelle les langues tiennent au sol maternel ».

Les mots reflètent l'histoire des nations et de leurs peuples.

Les mots racontent les vicissitudes qu'ils ont traversées dans leurs pérégrinations qui embrassent le monde entier, depuis l'Asie Centrale jusque dans l'Inde ou jusqu'en Perse, en Asie Mineure, en Grèce, en Italie, en Russie, en Gaule, en Germanie, dans les Iles Britanniques, en Amérique et dans la Nouvelle-Zélande, d'où ils retournent dans l'Inde et dans les régions de l'Himalaya qui sont sans doute leur berceau.

Les mots pour la plupart sont issus de radicaux sanscrits et parfois hébraïques.

Platon s'était trompé en faisant des mots des composés et des dérivés grecs seuls.

Il y a une mutation incessante dans le langage, de perpétuelles allées et venues de mots, mais nul homme ne peut jamais inventer un mot entièrement nouveau, comme aucun académisme ne pourra arrêter les jeux d'ombres et de lumières de ces mots.

L'étymologie ne serait-elle pas le folklore des mots, ceux-ci se revivifiant sans cesse à la source populaire ?

Remontant à la source des mots, l'étymologie, également guide utile à l'ethnographie, sans cependant s'imposer à celle-ci catégoriquement, va les suivre dans leurs méandres, les dépouiller des oripeaux de leurs avatars, étudier les opérations — ablations et greffes — subies en cours de route, et les ramener à la simplicité de leur forme originelle, et tacher de saisir, si possible, le lien qui unit l'idée de leur forme primitive à l'idée qu'elle représente par leur forme nouvelle.

L'étymologie, étudiant les mots par la méthode comparative, a rapproché l'un de l'autre des mots de différentes langues, qui ont les mêmes origines, malgré leurs variantes, sur tous les points du globe. C'est une ethnique et une éthique recueillant, analysant toutes les formes de traditions communes en établissant les connivences de pays à pays.

On sait la marche suivie par certains mots, leur aire de répartition et de résonance.

D'où venait l'influence ? Un même état de civilisation avait-il suggéré des mots analogues ?

On a d'abord parlé avec les mains. Nommer les objets et les choses c'était en premier lieu s'en rendre maître en les façonnant.

Aristote désignait l'étymologie sous le nom de *sumbolou*, signifiant *signe*. D'autres disaient *originatio*.

Il y a des mots de différentes couleurs comme il y a différentes races par la couleur de la peau, comme il y a différentes occupations chez les hommes qui ne s'adonnent pas tous au même métier.

Au commencement il n'y eut qu'un pommier. Actuellement, c'est dans tous les vergers, sous toutes les latitudes que se multiplient les pommes, pommes de différentes qualités.

Des mots ont de la race. D'autres sont métis ou bâtards.

Tous ou à peu près tous, repus ou affamés, aspirent à parler l'humaine grandeur par la voie de l'ordinaire quotidien.

Beaucoup sont déterminés par leur fonction fondamentale ou détournés de leur sens, ou bien sont à sens multiples.

Je puise quelques exemples dans le Larousse.

Sommes-nous dans le vrai pour tous ces mots ?

Certains ont fait l'objet de critiques contradictoires (1).

Ainsi *avare* ne vient pas seulement du latin *avarus*, car nous reconnaissons de plus dans le radical sanscrit AV (qui marque l'aspiration, le désir de posséder) la souche d'une famille de mots qui, auparavant, semblaient n'avoir entre eux que des liens de parenté presque imperceptibles : *avoir* - *avare* - *avoine* (*avena* est la plante avide, qui s'empare de toute la place : la folle avoine !) — *Avignon* (de *Av-enio*, la ville de l'avoine) — *Avella* (ville ancienne de l'ancien royaume de Naples, qui fournissait beaucoup d'avoine) — *aveline* (sorte de noisette qu'on tirait primitivement d'Avella) — *avidité* — *audace*...

Voyons *rival*. Si on dit que *rival* a pour racine le mot latin *rivalis*, ce mot ne nous apprend rien. Il faut expliquer comment les laboureurs latins et les juristes romains appelèrent « RIVALES » les deux riverains qui se partageaient et surtout se disputaient un ruisseau (*rivus*) pour arroser leurs prés, et comment ce mot a pris de là un sens moral éloigné du terme primitif.

Voici encore des étymologies curieuses et amusantes.

*Je le connais de longue main* : barbarisme admis et travestissement de *de longuement*. Nos arrières grands-pères disaient *de longuement* pour *de longue date*, depuis longtemps.

*J'ai fait la grasse matinée* : quel rapport y a-t-il entre l'adjectif *gras* et l'idée d'un sommeil prolongé ? Autrefois, on disait *grans matinée* pour grande matinée, entière, pleine, de même qu'on dit toute une grande journée. Quand il s'est agi de donner une terminaison particulière aux adjectifs féminins, on a dit *gransse*, puis *grasse matinée*, sans se douter que *grans* venait de *grandis*, grand.

*Sycophante* : signifie en grec, littéralement, dénonciateur de figuiers. Le territoire de l'Attique, sec et aride, ne produisait guère que des olives et des figues. Une loi défendit d'exporter les figuiers et attribua une prime à ceux qui dénonçaient les infracteurs de cette loi. C'était encourager les vils calomnieux, d'où *sycophante*, dénonciateur de figuiers, qui devint synonyme d'hypocrite, de calomnieux de bas étage.

La Fontaine dit du loup devenu berger :

*Guillot le sycophante approche doucement.*

(1) Voir Bloch et son Wartburg, Grandsaignes d'Hauterive, Dauzat, Carnoy, d'autres encore.

Il y aurait à parler aussi de galimatias, de nuit blanche, de flageolets et de tant d'autres mots et expressions dont le sens initial a été déformé...

Quels fumets, mes amis ! Quels fumets !

L'étude des mots et de leurs formes les plus anciennes — souvent à travers les langues les plus différentes — nous permet de remonter dans cet obscur passé ou se dérobent les premiers vagissements et les premiers pas de l'humanité.

L'étymologie ne nous apparaît-elle pas comme une sorte de folklore des mots ? C'est leur histoire populaire, ancestrale, leurs us et coutumes, leurs drames et leurs joies. Ce sont des pollens qui vivent mille aventures, qui portent toujours dans leurs odeurs millénaires, l'image des racines qui puisèrent leur raison d'être, savoureuse ou acide, dans leur sol original. C'est aussi tout ce qu'ils ont voulu dire, ce à quoi on les fait servir, ce à quoi ils peuvent encore servir. C'est pour ainsi dire un élément biologique curieux, c'est une transfusion poétique dont on ne connaît pas assez la chaleur de sang. D'ailleurs, n'y a-t-il pas folklore en tout ?

Je pense, comme Albert Marinus, que pour le langage ainsi que pour la religion, la morale, etc., il y a dans toute science particulière un aspect folklorique comme il y a pour tout fait un aspect historique et un autre légendaire.

Le tort qu'on a c'est de les séparer dans l'étude.

La compréhension ne peut venir que de la jonction des deux.

Pourquoi les philologues ne pourraient-ils admettre que leur science soit assimilée au folklore, tandis que les folkloristes mettraient en valeur l'acceptation plus large des interférences ?

Les mots sont la chair de l'esprit populaire, le sang qui nourrit notre qualité d'être civilisé.

L'étymologie est une mine de poésie du folklore des mots.

Ainsi pour *Saint Denis*. Je ne peux m'empêcher de vous le narrer. Vous connaissez le premier évêque de Paris, au moins de oui-dire ? Il y opéra un grand nombre de conversions, et fut mis à mort, en même temps que le prêtre Rustique et le diacre Eleuthère, sur une montagne qui reçut le nom de mont des Martyrs, qu'on nomma plus tard Montmartre (mont-martyrs = mont-martre). Après avoir été décapité, le saint se leva sur ses

pieds, prit dans ses mains sa tête, chemina jusqu'à l'endroit où allait être bâtie son abbaye, où allait s'ériger son temple (future nécropole des rois de France), monuments autour desquels se créerait une ville, très commerçante au Moyen Âge déjà.

Cette légende de Saint Denis est de celles qui permettent le mieux de comprendre par quel étrange travail les idées du paganisme ont été revêtues bon gré mal gré d'une robe chrétienne.

L'Île de France a été une contrée viticole. Le dieu Bacchus y était singulièrement en honneur. A Saint-Denis, autrefois *Dionysopolis*, avant que la cité changeât de nom, se trouvait un édifice consacré à Bacchus champêtre, dieu de la liberté, appelé populairement *Dionysio rustico eleuthero*.

Suivez-moi bien. *Dionysius*, nom grec de Bacchus, francisé en Denis, est appelé champêtre (*rustico*) parce que son autel se trouvait dans la campagne, but de pèlerinage pour les habitants de Lutèce (2), qui habitaient l'île de la Cité. Quant à *Eleuthère*, traduction exacte du latin *liber*, c'est encore un des surnoms de Bacchus, ce Bacchus délivrant l'esprit des soucis, et procurant, même à l'esclave, l'illusion de la liberté.

Quand le christianisme s'établit dans les Gaules, un pieux légendaire voulut allier les exigences de la religion naissante avec les anciennes croyances vagues, effacées, mais toujours persistantes. On inventa un martyr. On canonisa la divinité païenne.

Saint Denis n'était autre que Bacchus, c'est-à-dire la personnification de l'homme pris de vin, qui marche devant lui bien qu'il ait perdu la tête. L'énigme restée dans le souvenir des convertis était expliquée : avoir perdu la tête et cependant la porter avec soi. Et c'est ainsi qu'on donna à Saint Denis deux compagnons, martyrs comme lui, tout simplement : Rustique et Eleuthère. Rappelez-vous : *Dionysio rustico eleuthero* = Bacchus champêtre, dieu de la liberté.

Voici un autre exemple de ce phénomène de l'universalité des mots par le folklore. Quand nous disons employer les herbes de la Saint-Jean, c'est tout un poème que ces quelques mots, un cycle de l'imagination. Et qu'on retrouve dans la plupart des pays.

En dehors de la signification concrète de leur assemblage, voulant dire avoir recours à toutes sortes de remèdes, ils grouil-

(2) Lutèce est un mot dérivé du celtique *louk-teik*, lieu des marais, endroit marécageux. N-D. de Paris couvre les fondations d'un autel dédié à Laneta, divinité nautique.

lent des subtilités que la nature leur a insufflées, et rappellent les contes et les mythes, l'antiquité et la médecine, Jean des vignes, le feu de la Saint-Jean, le mal de Saint-Jean, l'histoire religieuse, des lieux dits et que sais-je encore ?

C'est comme un tableau où le fond s'allie à la forme, la profondeur au chant, dans le temps, ou fixé d'un moment hors du temps, de tous les temps, par une sensibilité qui s'apparente à la connaissance, qui se découvre des affinités avec les choses, qui s'exprime, qui s'extériorise. C'est le rythme, l'image, le sens du mystère dégagé par le langage des signes et des mots, de leur épure d'où s'exaltent les couleurs et les saveurs, dans ces mots où bat le pouls du monde.

Nous pouvons nous griser de mots comme la grive de raisins. Il suffit parfois d'un coquelicot pour embraser un lopin d'azur.

Ecoutez donc ! Chèvrefeuille, tournesol, bélier, portefaix, roitelet, helette, pâquerette, faucheuse, peuplier, chien, alcôve, saulier, bergeronnette, mirabelle, linotte, navette, clairon, charbonnet, beryl, amadou, navire, épine, joyau...

*Tout mot est géographie :  
chemin, écorce ou oiseau,  
les fruits dont tu as envie,  
les saisons dans un chapeau (3).*

Bonjour mots !... Ah, le feu, l'air, l'eau, la terre !



Georges Perret, archéologue français, qui vécut au XIX<sup>e</sup> siècle, auteur d'études savantes, et traducteur des *Nouvelles leçons sur la science du langage* de Max Müller, a écrit ce qui suit :

« ... Restes des grossiers festins de nos sauvages ancêtres, débris de leurs légères demeures suspendues au-dessus des eaux qui les nourrissaient et les protégeaient tout à la fois, monuments antiques de leur ingénieuse et opiniâtre industrie, faibles instruments qui les aidaient dans leurs premières luttes contre la nature, armes fragiles et émoussées qui leur servaient à se défendre contre les bêtes fauves, étranges bijoux, gauches et naïves parures où se révèlent des instincts de coquetterie contemporains, (...) premiers rudiments de la vie sociale, tout cela n'est ni aussi instructif, ni aussi clair, ni aussi précis, tout cela ne nous en apprend pas autant sur ces longs siècles d'enfance et de lente croissance, que

(3) Paul Dewalbens : *La Faim* (Duttilleul, Bruxelles, 1955).

l'analyse même des mots, que l'explication de toutes ces métaphores hardies dont nous avons hérité et que nous employons encore tous les jours, mais sans les comprendre, que l'examen de tous ces termes figurés, qui, même dans les plus raffinés et les plus philosophiques de nos idiomes modernes, subsistent toujours comme les témoins d'un inoubliable passé, et semblent protester, par le rôle qu'ils continuent à jouer dans la langue, contre les victoires et les conquêtes de l'abstraction. »

Georges Perret est cartésien. Il prend position contre les victoires et les conquêtes de l'abstraction. S'il vivait encore, parlerait-il de même ? D'ailleurs, ne se contredit-il pas ? Les mots ne sont-ils pas sortis d'un magma de complexités indicibles ? De borborygmes rageurs ? De tenaces ahans ? D'espérances nerveuses comme poulains dans les prés bordés d'aubépines ? De chansons, chaudes comme le ventre des mères, et fraîches comme le caillou poli par l'eau de la source ?

Georges Perret parle de *longs siècles d'enfance*, de *lente croissance*, de *métaphores hardies*, de *termes figurés* : c'est pourtant ça la sève montante, de l'obscur et entêtée succion des racines à la fleur qui s'épanouit et s'éblouit, et aux fruits qui nous préparent des fêtes juteuses. Alors ? La causalité d'une évidence spirituelle ne se démontre pas par la règle de trois. Ceci est une autre histoire...

Le Phénix, sacrifié à l'orgueil des dieux et des hommes, renaîtra-t-il jamais de ses cendres ? Nous ne pouvons croire — c'est Blaise Cendrars qui l'écrivait en 1929 — que l'état de santé général de demain sera la déraison.



L'étymologie arrive souvent à goûter à la moelle des mots. Cette science qui pénètre leur vie intime, leur vie familiale, n'est-ce pas un art émouvant, une délectation passionnante, comme la vie ? C'est une science unique en son genre puisqu'elle rappelle toujours le souvenir des traditions. Elle les touche encore de près, de celles-là mêmes qui ont disparu de la vie courante, mais qui concourent à l'évolution chez les divers peuples, par le poème, par les proverbes, par les préjugés, par la table, par la mélodie, par les jeux et les cérémonies, par tout ce trésor des mots et des gestes remplis d'images et de l'orchestration des saisons dans nos luttes. Ce folklore des mots est l'art de la science étymologique. Elle est transcendante puisqu'elle dira les us et coutumes actuels et ceux qui naîtront à travers les tourbillons et le bruissement de la cosmologie. Et puis, le baroque, toute médiocrité et toute vulgarité exclues, ne fait pas de tort à rafraîchir des tons qui avaient ou qui ont quelque peu déteint.

*Un corbeau devant moi croasse,  
Une ombre offusque mes regards;  
Deux belettes et deux renards  
Traversent l'endroit où je passe;  
Les pieds faillent à mon cheval,  
Mon laquais tombe du haut mal;  
J'entends craqueter le tonnerre;  
Un esprit se présente à moi;  
J'oy Charon qui m'appelle à soi,  
Je vois le centre de la terre.*

*Ce ruisseau remonte en sa source;  
Un bœuf gravit sur un clocher;  
Le sang coule de ce rocher;  
Un aspic s'accouple d'une ourse;  
Sur le haut d'une vieille tour  
Un serpent déchire un vautour;  
Le feu brûle dedans la glace;  
Le soleil est devenu noir;  
Je vois la lune qui va choir;  
Cet arbre est sorti de sa place.*

Cette Ode est de Théophile Viau. Elle nous fait voir des toiles de Jérôme Bosch, Brueghel le Vieux, Lochner Stéphane de Cologne, Marc Chagall...

Nous ressentons souvent cette faim d'être réveillés au delà des longs attardements classiques et des montgolfières du romantisme, et ce désir d'avoir les sens labourés au contact des objets physiques, à découvrir leurs secrets jusque dans les ruelles et impasses du populisme.

Existentialisme des mots ! Dans son œuvre colossale, Aristote, encore lui, renferme une partie des sciences physiques sous le titre de *PERI ACOUSTON*, c'est-à-dire « sur les choses qui s'entendent ».

Nous avons besoin parfois des tonitruances, des odeurs, des rutilances, de l'absurdité féérique du cirque, de la satire, de l'humour, qui nous font mieux pénétrer dans les serres chaudes ou froides du surréalisme, intensité de la représentation d'une réalité extraordinaire, où les mots acquièrent les tons durs, exaltés, denses, et aussi, bien sûr, charmeurs et élégants, par la fusion des anciennes magies et des feux d'artifice des temps fulgurants. Festons et astragales !

Baroque ? Oui-dà ! Les barrières tendent à s'effondrer sous la poussée des peuples qui veulent mieux se connaître, mieux se fréquenter, grâce à l'utilitarisme obsédant qui cherche à mieux

s'organiser, à neutraliser ses crises pétaradantes, ce matérialisme tellement inconscient de sa bêtise qu'il frise la vertu à force d'impudeur !

Le mouvement touristique aide les gens à sortir de leur coquille, de leur tour, à les toucher dans les coins les plus tranquilles où ils tournaient en rond, à la sauvagine, parmi les légendes naturelles. Pourra-t-on empêcher l'exhibitionnisme, le bruit, la puanteur ? Ce mal du siècle va-t-il prostituer la nature si naturellement naturante, qui pâlera combien en se dénaturant, provoquant quelle vengeance insidieuse ? Racle-t-on les séquelles du bonheur, d'une chance au bonheur ? Dieu sait si dans quelques années le mot *bonheur*, ce mot de passe, ne figurera pas parmi les « antiques » poussiéreux, comme « épargne », « gentillesse », « fraîcheur », « famille » ...

\*

Des gonfanons des Croisades au couperet de la Révolution, et de celle-ci aux avions à réaction et aux vaisseaux de l'espace, par quelles pigmentations n'ont pas passés les mots ? Des artifices aux mystifications !...

Chaque siècle a son style exprimé par les mots, ce style qui symbolise les activités de grandeur ou de déliquescence de la civilisation.

Les mots, disait Rémy de Gourmont, *sont des coffrets pleins de gemmes, de médailles, de colliers*. Il aurait pu ajouter... et de larmes de sang coagulé.

Nietzsche dans *Le Gai Savoir* — ô ironie — ce livre formidable, admirable et atroce, après avoir accusé les hommes d'être les meurtriers de Dieu, nous met en garde contre *une longue abondance de ruines et de bouleversements*. Et Platon, disparu dans un cataclysme local, avait déjà pressenti une catastrophe cosmique par *la trahison spirituelle*.

C'est aux poètes, avec l'aide des mots, par leur connaissance approfondie, d'instinct et d'intuition, avec ces mots d'amour et de rage, de dire les forces uniques de la nature, adorable Cybèle, sa vérité, sa sensibilité, d'insuffler un style de vie à la vie, à la mesure de notre qualité d'homme. Nous ne voulons pas qu'on nous mène jusqu'au bout de la nuit brutale. Qu'on nous laisse notre mort naturelle, dans la sérénité, si possible.

Le folklore des mots est le plus prodigieux agent de transmission que l'on connaisse au service des transhumances orales et mentales de l'humanité. Quel prestige parmi les retraites aux

flambeaux ! Le temps qui détiendra tous les records de vitesse, malgré qu'on roule et vole de plus en plus vite, le temps ne parviendra jamais à détruire la faconde des mots, ce bourdonnement de l'éternel poème de l'univers, pas même avec l'aide de la cybernétique dont les mécaniques finiront par rouiller dans les nouveaux Champs Catalauniques. Une nouvelle trêve Dieu apprendra aux peuples la survivance de mythologies inouïes, quand ils n'auront plus de raison d'avoir peur des *gens d'armes*, à la clarté des mots en fleurs et des colombes de nos jouvencelles.

## Quelques industries anciennes du roman pays de Brabant

(II)

par l'abbé L. JEANDRAIN  
Curé de Céroux

### LES FOURS A VERRE DU SCLAGE

Dans tous ces hameaux de Bousval qui ont nom : Sclage, Wanroux, La Motte, Bois des Conins, Pallandt et Noirhat, la plupart des gens originaires de ces petits coins pittoresques connaissent cette ancienne verrerie qu'ils appellent « les fours à verre ». J'en avais entendu parler et n'y avais sur le moment, guère attaché d'importance. Cependant, intrigué par cette dénomination si précise, Mr. Desneux de Ways, alors attaché plus ou moins au Musée d'Histoire Naturelle du Cinquantenaire, et actuellement au Ministère des Affaires étrangères, est venu il y a quelques années y fouiller. Déjà il avait retiré de l'endroit un creuset entier. (1)

Il m'y conduisit un jour. Figurez-vous un chemin creux assez étroit, très ombragé par un bois d'un côté et des buissons surplombants de l'autre. L'on monte légèrement. Le sol y est fortement noir. Du côté gauche, le talus est naturel, il est dû au charroi qui s'y est pratiqué depuis des siècles. Du côté du bols, il y a un léger remblai qui semble absolument artificiel. Pas n'est besoin de faire de longues recherches ni de beaucoup retourner le sol pour se rendre compte que l'on se trouve en présence de l'emplacement d'une ancienne installation à fabriquer du verre. Sur les deux faces de ce chemin encaissé, sur le remblai à gauche et sur le bord inférieur du talus à droite, l'on peut découvrir les restes d'environ huit excavations arrondies de quarante à cinquante centimètres de diamètre. Dans plusieurs de celles-ci et tout autour l'on peut trouver de nombreux fragments de vitres, de flacons (2), de tubes et

(1) Celui-ci se trouve au musée du verre à Liège.

(2) Ces fragments de verre, de deux centimètres d'épaisseur, arrondis, proviennent semble-t-il d'espèces de bouteilles. Un vieillard de l'endroit (Eloi Guyot) et d'autres personnes affirment qu'on trouve là des flacons de verre.

de gouttes séchées. C'est du verre verdâtre foncé (1). Il s'y trouve aussi des masses de sable en partie fondu à divers degrés ainsi que des morceaux de creuset recouverts dans leur partie concave d'une légère couche de verre transparent. Il faut y ajouter l'un ou l'autre morceau de brique espagnole (2) dont quelques uns recouverts aussi d'une couche de terre (3).

Selon ce que l'on peut supposer en s'en rapportant à la grandeur des trous, à l'épaisseur et à la courbe des morceaux de creusets, ces derniers pouvaient mesurer : 0,50 m ou plus de haut et avoir un diamètre intérieur de 0,35 m ou plus. Les morceaux de creuset ont 0,05 m d'épaisseur.

L'on peut se figurer ces fours à verre comme ceci : Le creuset mis dans la terre sur une partie de sa hauteur, le soutassement en terre creusé de part en part avec ouverture au sud-ouest et au nord-ouest, les deux parois parallèles de ce tunnel étant constituées par quelques briques superposées. Dans ce petit couloir était allumé un feu de bois mort et de charbon de bois entretenu par les vents dominants du sud-ouest et aussi au moyen d'un soufflet actionné à la main.

D'où provenait ce charbon de bois ? Mais l'on a trouvé dans le bois à la lisière duquel se trouve celle ancienne verrerie de nombreuses fauldes ou fours à fabrication de charbon de bois. Quant au sable, il s'en trouve soit dans les bois ou les campagnes environnantes. Certes dans ces lieux fortement boisés il serait étonnant que l'on ne trouvât point du sable et même du sable blanc ou plus ou moins blanc qui convenait mieux. (4)

(1) On a découvert là du verre bleu foncé également.

(2) La brique espagnole, plus longue, plus large et plus plate que celles d'aujourd'hui a été employée jadis jusqu'au 19<sup>me</sup> siècle au moins.

(3) Ces briques ont servi pour l'installation du foyer en dessous du creuset, rien d'étonnant à ce que certaines d'entre elles aient reçu sur leurs parois du verre en fusion.

(4) Pline l'Ancien ou le Naturaliste, né à Côme sous l'Empereur Tibère, l'an 23 après N.S. et mort en 79 dit dans son histoire naturelle en 37 livres (le seul ouvrage de cet écrivain qui nous soit parvenu) : « Des marchands phéniciens ayant relâché sur les bords du fleuve Bâlus employèrent pour exhausser leurs marmites où ils faisaient cuire leurs repas, des pains de nitre de leur cargaison. Ce nitre ayant été soumis à l'action du feu avec le sable répandu sur le littoral du fleuve, ils virent couler des ruisseaux transparents d'une liqueur inconnue qui n'était autre que du verre incandescent » (Hist. Nat. Livre XXXVI, Chap. LXV)

D'après l'étude savante et fouillée de Mr. Chambon de Marcinelle, étude reconnue comme celle du plus grand spécialiste en cette matière, la fusion se faisait, oui, dans des creusets, mais ceux-ci étaient placés dans un large four fait de maçonnerie — avec voute en ogive — et cheminée au sommet. Plusieurs creusets étaient déposés sur un entablement sous lequel brûlait un feu ardent d'abord et ralenti ensuite de bois mort et de charbon de bois.

Ces creusets en terre plastique cuite, selon les mesures prises sur des débris que nous avons pu trouver sur place avaient comme mesure 0,80 m de haut sur 0,45 m de diamètre au-dessus et 0,35 à la base.

Pour la fusion il fallait que la chaleur montât à mille degrés.

L'ouvrier verrier ou comme au Moyen-âge, le Maître verrier avait une longue canne de fer, creuse. Il prenait dans la pâte bouillante par le bout de cette canne une certaine quantité de celle-ci. Puis soufflait dans cette canne tout en donnant à celle-ci un mouvement de rotation, pour obtenir une espèce de globe allongé. Celui-ci détaché de la canne était, lorsqu'il refroidissait, roulé sur une table

Il prenait ainsi la forme d'une bouteille cylindrique. Ensuite l'on coupait le devant et le fond de ce cylindre, et on l'applatissait sur la table - ainsi obtenait-on une vitre.

Pour faire des bouteilles l'on se contentait du globe oblong obtenu par le seul soufflage.

Comme on le sait, le verre est obtenu par la fusion d'un mélange pulvérulent de matières premières : silice (sable), soude ou potasse et chaux ou plomb, la potasse venait d'ordinaire du charbon de bois.

Naturellement, l'on n'employa pas dès le début toutes ces matières et surtout pas dans des proportions rigoureuses. On travaillait la masse incandescente et transparente ainsi obtenue par le soufflage.

Les autres méthodes : coulage et moulage ne sont venues qu'après.

Les vitres obtenues dans l'antiquité n'étaient que de petites dimensions et aussi assez opaques; on en fabriquait des vitraux.

L'eau nécessaire pour refroidir, on la trouvait dans la vallée voisine, au « Ry des leus » (ry des loups) qui venant de Ways-Ruwart se jette non loin de là dans la rivière la Cala.

Il reste encore là tout près, des remblais correspondant à une digue. Celle-ci était agrémentée d'une cloison mobile pour retenir les eaux ou les relâcher à volonté.

Selon Mr Desneux (étude sur les anciennes verreries à paraître dans la revue « Wavreinsia ») il y aurait deci delà plusieurs anciennes verreries en brabant Wallon. (1)

Mais Mr Desneux se trompe en pensant qu'il y a à Maransart une « pissinte d'el vierrie » car il s'agit en fait d'une « Pissinte d'el virère » c'est-à-dire du « moulin d'el virère ».

La fabrication du verre remonterait à une haute antiquité. La connaissance du verre serait contemporaine de celle du fer. Il est à supposer qu'en cuisant des poteries l'on aura remarqué que le sable chauffé pouvait fondre et donner une substance dure et transparente.

Dans le Glossaire de Du Cange, Tome VIII page 360 «Verrerie». ce mot viendrait de « Vitreria »-« Vitri officina Gall Inventa Charta reg am fol 93 » Transtulerunt dicto dom Regi unam domun sitam Parisi in vico Vitreriae - De anno 1364 In margine « Vicus de ... ». Il s'agit dans ce texte d'un village du nom de « Verreries » situé dans les environs de Paris. A la page 285 nous avons le mot « Verreria - Vitri Officium gal Verreria - Charta anni 1330 ».

(1) Il est un fait qu'il y en eut une à Sart-Moulin sous Braine-l'Alleud selon l'article paru dans la « Libre Belgique » : « Saviez-vous qu'en date du 30.4.1766 un octroi permit à un certain Henry d'établir à Sart-Moulin une verrerie pour la fabrication du verre à vitre blanc, de verres de table et glaces de Bohême. Le susdit Henry fut autorisé à prendre le sable nécessaire à sa fabrication dans la bruyère près de Bepi Fontaines

Il y en eut une sans doute au Fosty sous Basiy-Thy car l'on y trouve de la terre fortement imprégnée de charbon de bois et des débris de verre comme au Sciage.

Tome II Hist Dalph page 363 col I « et ibidem debent habitare et verreriam ibidem facere et operari facere in ea perpetuo opus vitrorum sive vitrei. » Il s'agit ici de l'établissement d'une verrerie.

L'on a pensé que les Phéniciens auraient été les premiers à fabriquer le verre, mais ils semblent avoir été plutôt les vulgarisateurs que les inventeurs de cette industrie. En tout cas les Egyptiens pratiquaient cet art très anciennement.

Des dessins trouvés dans la tombe de « Beni-Assam » datant de 3.500 avant N.S. montrent les diverses phases de la fabrication du verre.

C'est sous l'Empereur Tibère (de l'an 42 avant N.S. à l'an 37 après N.S.) que cette fabrication apparaît à Rome. La verrerie romaine supplanta alors l'égyptienne. L'empereur Constantin le Grand (de 274 à 337) amena les verreries à Byzance (Constantinople). Cela donna naissance à la verrerie byzantine. Après vint la verrerie arabe qui domina aux XI<sup>me</sup> et XV<sup>me</sup> siècles.

Mais déjà la verrerie de Venise brillait d'un éclat presque universel et commençait à éclipser toutes ses rivales. Le grand voyageur de cette ville, tellement maritime, « Marco-polo » la fit connaître au plus loin dans ses expéditions. Et cette ville tint longtemps le monopole de cet art de la verrerie, (1) surtout pour les verres filigranés (en particulier filigranés d'or) et pour ses fameuses glaces si merveilleusement sculptées. Au XV<sup>me</sup> siècle, l'Allemagne commença à rivaliser avec Venise. Et petit à petit en France, ou avec le départ des Romains, cette industrie était tombée en léthargie, la verrerie se réveilla au XIV<sup>me</sup> siècle, et c'est alors aussi qu'on la revoit en Belgique. Monsieur Desneux en a découvert une du XV<sup>me</sup> siècle à Dion et, Tarlier et Wauters citent comme seigneur de Morlensart, Nicolas de Ferry, Maître de four à verre en 1415 à Ways. (2)

(1) Venise défendait farouchement son monopole en punissant des peines les plus sévères l'exportation des matières premières composant le verre, des rotelles de fabrication et même des morceaux de verres cassés.

(2) Il est à penser que ce four à verre est celui de Scilage que nous étudions - Scilage se trouve bien sur Bouval. Mais comme le chemin creux de chaque côté duquel se trouvaient les creusets fait limite entre Scilage et Thy, parolasse de Ways, nous devons supposer que c'est là que le Seigneur de Morlensart Nicolas Ferry lui maître de four à verre. D'autant plus que sa pierre tombale située dans le mur de l'église de Bouval indique qu'il est inhumé là par le fait qu'il serait décédé sur le territoire de Bouval pendant qu'il travaillait dans son atelier (de Bouval) attaché à la verrerie.

L'industrie verrière fut au XVI<sup>me</sup> siècle fort importante en Belgique.

Dans sa « Description des Pays-Bas » l'historien Louls Guicciardin (1) raconte qu'à Barbençon, en Hainaut, on fabriquait des verres beaucoup plus beaux que ceux de Rouen, de Lorraine ou de Hesse (Allemagne). Il ajoutait : « on souffle ces feuilles de verre clair par lesquelles nous abritons nos édifices et nos temples contre les injures du ciel. Ces feuilles remportent la palme sur les produits similaires de quelque part qu'ils viennent ».

L'on sait qu'en France existait une noblesse spéciale : « Les gentilshommes Verriers ». Ils jouissaient de privilèges spéciaux, ainsi ils étaient exempts de la taille et des autres impôts accablant les roturiers. (ceux qui ne sont pas nobles).

Dans la noblesse, où il n'était pas admis que l'on travaillât des mains, il était reçu cependant que l'on pouvait être maître-verrier, car la verrerie était un art.

Mais les gentilshommes verriers, par les privilèges reçus, se faisaient des jaloux parmi les gens d'autres métiers qui, eux, n'avaient pas de privilèges et d'autre part les gentilshommes campagnards se moquaient d'eux quelque peu et ils disaient :

« Gentilhomme de verre  
« Si vous tombez à terre  
« Adieu vos qualités. »

C'est sans doute en suite de ces mécontentements que le Roi Charles IX donna l'ordre aux baillis de rechercher tous ceux qui n'avaient pas fait entériner leurs lettres de noblesse ou qui y avaient dérogé afin de les empêcher de jouir de prérogatives et franchises attachées à l'état de noblesse.

A cette époque De Sandrain conçut l'idée d'importer en Belgique l'art de la verrerie et il y fit venir les Condé, les Quizelin, les Dorlodot, les Beaucourl, les Tisons, etc... (2)

(1) Guicciardin - Guicciardin ou Guichardin, homme d'état et historien Italien né et mort à Florence 1482-1540 écrivit sur la fin de sa vie son « Histoire italienne » qu'il n'eut pas le temps d'achever.

(2) Certaines de ces familles sont encore représentées en Belgique, ainsi les « Dorlodot ».

En 1675, il y avait deux verreries à Charleroi et à Lodelinsart et une à Hourpes. Ces Lorrains s'organisèrent en corporation et n'admirent à travailler avec eux que leurs enfants et les membres de leur famille.

Lodelinsart et Charleroi furent les premiers sièges de la grande industrie verrière en Belgique.

Il fallut longtemps au gouvernement autrichien pour apprécier l'importance de cette industrie et pour accorder en 1665 aux maîtres-verriers les mêmes privilèges que leur donnait Louis XIV.

Depuis lors, l'industrie verrière prit une grande extension au pays de Charleroi. Des verreries furent construites à Jumet, Lodolinsart, Marchienne-au-Pont, Gosselies, Ransart, etc... (1). Il y en eut de même du côté de Liège.

Le travail curieux et pénible de la verrerie trouva, dès ses débuts, de nombreux et très habiles spécialistes en ce domaine. (2) Et, c'est un fait notoire que cette industrie fut pendant une certaine période surtout une industrie wallonne et que ce sont des wallons du pays de Charleroi, qui, en grande partie, allèrent l'installer aux Etats-Unis.

De nos jours, à cause de l'établissement de machines toujours plus perfectionnées, beaucoup de verreries ont fusionné. Dans la région de Charleroi, c'est celle de Lodolinsart qui a surtout absorbé les autres. Et l'on emploie beaucoup moins d'ouvriers dans cette industrie. Ajoutez à cela qu'il y a maintenant des verreries modernes un peu dans tous les pays.

(1) cf. « La fabrication du Charbon de Bois » de cette présente étude. Nous voyons les clindreux, c'est-à-dire les marchands qui à dos de mulet venaient acheter le charbon de bois pour les verreries, clouteries ou autres industries du pays de Charleroi. Ils apportaient en arrivant dans le pays de Bousval, Céroux, soit des bouteilles des clous, etc... qu'ils vendaient avant de se charger du combustible qu'ils venaient chercher. Les ouvriers qualifiés gagnèrent un salaire plus élevé que dans certaines autres industries. Ils travaillaient d'ailleurs dix ou onze heures par jour. Ils venaient de la région immédiate et aussi de régions plus éloignées. C'est ainsi que, toujours à la fin du siècle dernier et au début du siècle présent, il y eut des ouvriers verriers de Céroux, de Limauges, etc..., c'est de là que dans certaines familles l'on conserve des ornements de cheminée, en verre de plusieurs teintes, que le père ou le grand-père avait fabriqué à la verrerie, (chevaux - cannes, etc...)

(2) Gédéon de Sandrain créé vicomte en 1733 par l'Empereur Charles VI d'Autriche mourut à Lodolinsart en 1761. Sa tombe se trouve dans le chœur de l'église de Lodolinsart.

L'industrie de la verrerie se développa partout grâce au remplacement du bois ou du charbon de bois par la houille comme combustible. Mais la plus grande évolution dans la technique verrière commença au milieu du siècle dernier et se poursuivit jusqu'à nos jours. Les progrès de la chimie et de la mécanique, l'emploi du four à gaz et des moules métalliques ont dès lors pour effet de transformer complètement des procédés de travail qui n'avaient pour ainsi dire pas changé depuis l'invention du soufflage à la canne déjà connu des Egyptiens. (Libre Belgique - Le flâneur).

Du journal « La Cité » : « A Zwankendamme (Zeebrugge) le plus grand four de verrerie du monde a battu un nouveau record. » On sait qu'une lutte sévère pour la suprématie s'est toujours poursuivie entre les grandes verreries du monde entier. Après plusieurs années d'inactivité forcée due à la guerre et à ses destructions, l'usine de Zeebrugge fut remise en marche en 1951 et à la fin d'une période de production ininterrompue d'un peu plus de six ans, battait le record du monde de durée des fours verriers détenu jusqu'à ce moment par les Etats-Unis. Puis, Lodolinsart en 1953, et enfin, Gilly, en 1955, construisirent des fours de capacité supérieure, qui enlevèrent le record de la plus grande capacité, donc de la plus grande production.

En 1956, Univerbal, à son tour, fit construire à Zwankendamme près de Zeebrugge, une toute nouvelle usine, dont le four, contenant plus de 2.300 tonnes de verre en fusion, a ravi le record du monde de capacité en dépassant de 750 tonnes la contenance du four le plus grand.

Les quantités de produits utilisés sont imposantes.

Ce four consomme, mensuellement, plus de deux mille tonnes de mazout. La pâte de verre ainsi obtenue est étirée vers le haut sous la forme d'un long ruban continu découpé en grande feuilles, à la sortie des machines étireuses. Le verre est ensuite découpé aux dimensions des commandes et emballé dans de vastes ateliers, reliés au réseau de chemin de fer.

» Ce four est destiné à fonctionner pendant de nombreuses  
» années et « en continu ». Sept mille tonnes de réfractaires furent  
» nécessaires pour la construction de la vaste cuve de 50 mètres  
» de longueur et des chambres utilisées pour la récupération de  
» la chaleur des fumées.

» Par suite de la nature du sol, le four et les bâtiments qui l'a-  
» bitent reposent sur des fondations constituées par 700 pieux de  
» 12 mètres et 510 mètres cubes de béton. Le four lui-même étant  
» situé à environ 10 mètres du sol, a nécessité la mise en place de  
» plus de 1.000 mètres cubes de maçonnerie pour la sous-structure.

» Toute l'usine fait largement appel à l'électricité.

» C'est une « usine claire ». On a utilisé pour le vitrage du bâ-  
» timent, du four et des ateliers, plus de 7.500 m<sup>2</sup> de verre épais ce  
» qui constitue une surface assez impressionnante ».

#### **Emploi plus abondant du verre dans la construction.**

L'on peut concevoir aujourd'hui un bâtiment où tout, sinon l'ossature, est en verre; planchers, plafonds, parois et cloisons, et même, les meubles.

Le verre se prête à tout : il peut selon les traitements être aussi solide que la pierre, aussi isolant que la paille ou l'ouate, aussi souple que le fil.

Dans la catégorie des verres, on trouve des verres coulés dont les surfaces présentent des reliefs décoratifs (martelés, striés, losangés, cathédrale, etc.), les verres armés de fines tiges de métal, les verres ondulés pour les toitures, etc., translucides ou rendus opaques).

La glace est un verre qui a subi un travail mécanique complémentaire (durcissage et polissage). L'on peut teinter cette glace en y incorporant des oxydes. Elle prend alors de très belles teintes, cuivrées, azurées ou glauques qui conviennent très bien en décoration.

Un bel exemple de l'usage sous de multiples formes est la chapelle de la verrerie de Fauquez sous Virginal où tout, absolument tout, à part la carcasse : les murs, le toit, les parois, les cloisons, les verrières, les portes, le mobilier, le chemin de la croix, le parquet n'est que verre.

## Bibliographie

### Revue Belges

#### PRESENCE DE BRUXELLES

Revue bimensuelle,  
N° 75 — 1966

Paul Lacambre : *Plaidoyer pour des itinéraires bruxellois.*

L'auteur propose un itinéraire bruxellois, qui va de la maison de Bruegel rue Haute, par la place de la Chapelle, la tour Anneessens, la première enceinte dans la rue de Dinant, la rue du Chêne, la Grand-Place et la Petite rue des Bouchers.

P. L. : *Toone VII au cœur de l'Îlot sacré.*

Le théâtre de marionnettes installé depuis le 1er avril 1966 à l'impasse Schuddeveld forme un élément touristique de première valeur.

R. Malengreau : *La cinémathèque et le musée du cinéma.*

#### CAHIERS BRUXELLOIS

Revue trimestrielle d'histoire urbaine,  
Tome VII — Fascicule II — Avril-Juin 1962.

P-L. Regnier : *Un chevalier bruxellois du XII<sup>e</sup> siècle : Englebert de Atrio.*

A. M. Bonenfant-Feytmans : *La matrice du sceau de l'Hospice de la Sainte-Trinité à Bruxelles.*

Stephanus G. Axters O.P. : *Hagiographie et Histoire. Etude critique du *lus Promerius*.*

#### RIF TOUT DJU

Revue mensuelle de la vie nivelloise,  
11<sup>e</sup> année — N° 100 — 1966.

A. Mottart : *La collégiale Ste Gertrude.*

Le sous-sol de la collégiale de Nivelles contient les restes d'une

villa romaine, d'une tombe mérovingienne et d'un sanctuaire romain.

E. de Laheux : *L'église de Bornival.*

Le sanctuaire date de 1603. L'auteur parle de la construction et de l'agrandissement de l'église et du mobilier et des œuvres d'art.

Ch. Rascou : *Un illustre nivellois : le baron Seutin.*

Le baron Seutin était le médecin du Roi Léopold I, médecin en chef de l'hôpital de Nivelles, membre de l'Académie de Médecine et sénateur. Il légua de fortes sommes aux hôpitaux de Nivelles et de Bruxelles. Son cœur est conservé à Nivelles, d'abord à la chapelle de l'hôpital général, puis dans le monument érigé en son honneur.

R. Cotyle : *Ailes brisées.*

L'auteur parle de l'aide des habitants du Brabant wallon aux aviateurs alliés pendant la guerre 1940-45. Vingt-trois aviateurs furent cachés dans la région.

J. Brigode : *La seigneurie de la Neuve Rue à Nivelles.*

J. Coppens : *Anthroponymes.*

La liste des électeurs de Nivelles contient le nom de 4.458 hommes et 5.239 femmes, dont 41,4 % sont nés dans le chef-lieu. Les noms de famille les plus usités sont : Lambert, Denis, Charlier, Dubois et Michel.

#### BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELGE D'ÉTUDES NAPOLEONIENNES

Bulletin trimestriel — 2<sup>e</sup> trimestre 1966

Joseph Horemans : *Mémoires d'un grenadier 1815.*

Théo Fleischman : *Balzac et Napoléon.*

Maurice Demelle : *Hotes d'un bourgmestre borain - 1810-1822.*

#### L'INTERMÉDIAIRE DES GÉNÉALOGISTES

N° 124 — A XXI — 4<sup>e</sup> 1966.  
Revue bimestrielle

Henri J. Bockstal : *Sceaux inédits des Archives de la ville de Renaix.*  
Emile de Laliens : *Épitaphier de Bornival.*  
Léon Velghe : *Ascendance et descendance des époux Louis Dejaer et Félicité Dejaer.*

#### VOLKSKUNDE

Revue trimestrielle pour l'étude du folklore,  
6<sup>te</sup> année — N° 1 — 1966

Dr. Stith Thompson : *De nekroep van de Volkskunde.*

L'auteur constate que tous les peuples ont des points communs

de culture populaire. Il examine le folklore, se trouvant hors des sphères d'influence d'Occident et de l'Orient, puis le folklore dans l'Histoire Ancienne et au Moyen-Age.

Lie. M. Carpentier-Sagaert : *Resultaten van het Sagenonderzoek in het Nederlandse taalgebied. V. Zuid-Westvlaanderen.*

L'auteur étudie les sagas qui traitent du monde des esprits et des démons, recueillies en Flandre Orientale.

Lie. W. Luyts : *Resultaten van het Sagenonderzoek in het Nederlands taalgebied : VI. Turnhout en omgeving.*

## ONS HEEM

Revue bimensuelle.  
XXe année — N° 3 — 1966

J. Weyns : *Het Joachim Beuckelaer-eremerk.*

Une récompense spéciale a été créée pour honorer les personnes qui se sont distinguées en gastronomie. Beuckelaer était un peintre anversois du 16e siècle, qui trouvait ses sujets dans la cuisine et les arts culinaires.

F. Dehrabandere : *Heemkunde en persoonsnamenstudie.*

L'auteur souligne l'importance de l'étude des vieux noms du 13e et 14e siècle. Il parle des difficultés paléographiques contenu dans les textes du moyen-âge.

J. Weyns : *Een heerlijkheidsteken uit Zepperen.*

Il s'agit d'un potem de 1553, remis au musée en plein air de Bokrijk.

## EIGEN SCHIEN EN DE BRABANDER

Revue bimensuelle de l'association d'histoire et d'archéologie du Brabant-Flamand.  
49e année — N° 1 et 2, 1966

J. Verbesselt : *Asse : Het ontstaan en de ontwikkeling.*

L'auteur parle de la charte donnée en 1369 par le duc Wenceslas et la duchesse Jeanne, treize ans après l'incendie, qui détruisit toutes les chartes. Il décrit ensuite les institutions d'utilité publique du 15e siècle.

A. De Nayer : *Een Brabants zeventiende eeuwse toneelschrijver.*

Il s'agit de Willem Zeebots (1623-1690), un prêtre-dramaturge, qui a écrit plusieurs œuvres dramatiques, joués par les chambres de rhétorique de Werchter, Rotselaar et Haacht.

Henri Herdies : *De Sint-Denysborre te Vorst-Brussel.*

L'auteur montre la confusion, qui existait au 16e siècle, entre les dénominations de deux fontaines, l'une à l'abbaye de Forêt, l'autre à la place communale.

Paul Leynen : *Orgel en zang in de St.-Niklaaskerk te Brussel.*

André Mathys : *Aardewerkecondsten in de kerk te Hamme.*

En 1965 furent entrepris des fouilles dans l'église de Hamme, où l'on découvrit les fondations en bois d'un sanctuaire primitif. La poterie locale du 14e, 15e et 16e siècle montre une influence du Nord et de la région du Rhin.

J. Vrancken : *Het oude Zelem.*

L'auteur parle de la période florissante du cloître au 14e et 15e siècle.

J. Vrancken : *Een vereniging van pastoors in het Pajottenland op het einde van de 18e eeuw.*

Un groupement de prêtres du Pajottenland fut créé en 1793, à la demande de l'archevêque de Malines, qui voulait combattre par là le Stevenisme, qui progressait surtout à Leerbeek.

49e année — N° 3-4, 1966.

A. Meulemans : *De natie van de schoenmakers.*

A. Meulemans : *De boogschuttersgilde van Erps in geldverlegenheid.*

G. Renson : *Twisten tussen St.-Pieters-Leeuw en Viezenbeek.*

J. Verbesselt : *Asse, het ontstaan en de ontwikkeling (vervolg en slot).*

J. Gerits : *Orgelhouer Jan Van Weert.*

## MEER SCHOONHEID

Revue trimestrielle d'Art et de Folklore.  
XIIIe année — N° 1 — 1966.

J. Crab : *M. Anna-ten-drieën.*

Ces statues pieuses, représentant Sainte-Anne en compagnie de la Sainte-Vierge et l'Enfant Jésus, datent du 15e siècle. Elles sont originaires de Louvain.

F. Stieniet : *De bij in onze volkscultuur.*

Dans les cavernes paléolithiques de Valence, en Espagne, il y a des dessins de la récolte du miel. Les égyptiens et les romains étaient également des apiculteurs.

L. Tulkens : *Godfried Wendelen.*

Wendelen, curé de Beets était un savant, qui a établi des lois astronomiques, reprises par le physicien et mathématicien Jean Kepler. Il propageait les théories du système solaire du savant polonais Copernique, malgré que le Pape Paul V s'y opposait.

XIIIe année — N° 2 — 1966.

Walter Verelst : *Pro Ari Christiana.*

Centre d'art à Vaalbeek, près de Louvain, fondé par le père Geroen De Bruycker, dans le but de promouvoir l'art religieux.

A. Smeyers : *Wat herinnert in ons land nog aan de heroemde Sint-Leonardusvereniging.*

Saint-Léonard fut un saint très populaire. Quatorze églises lui

sont dédiées. Le centre principal est Leau, où un buste contient des ossements du Saint. Saint-Leonard est encore honoré à Diest, à l'église Sainte-Catherine et à Aartselaar.

## GRAAFSCHAP JETTE

4<sup>e</sup> année — N° 1 — 1966

- A. Verbouwe : *Iconografie van Jette en Ganshoren.*  
Ce spécialiste de l'iconographie des provinces belges consacra des études fouillées aux cantons d'Aarschot, Diest, Asse, Wolvertem, Tienen, Vilvoorde, Zoutleeuw (Leau), St-Kwintens-Lennik et les arrondissements de Veurne, Ieper et Oostende.
- B. Van den Haute : *A propos d'une madone jettoise.*  
Statuette de style renaissance conservée à l'église Saint-Pierre, fut déjà connue au V<sup>e</sup>le siècle.

## OOST

Revue trimestrielle. — III — N° 2 — 1966.

- C. Van der Linden : *De Diesterse « Besloten Hofkens ».*  
Les religieuses fabriquaient comme passe-temps des jardins-miniatures avec des fleurs en soie et des images pieuses.
- F. Scheys : *Steengroenen in Oost-Brabant.*  
L'auteur parle des carrières du Nord du Hageland, entre autre de Rotselaar, Celrode-Aarschot et Langdorp.
- Van Overdebeek : *De Boyskens van Hauwaart.*  
L'article, écrit vers 1910, parle de la pauvreté de la contrée de Hauwaart, où la culture des pêches et des fraises est devenue un appoint appréciable.
- E. Vandewoude : *Bibliografie van het Hageland.*

## MEDEDELINGEN VAN DE VERENIGING VOOR NAAMKUNDE TE LEUVEN

42<sup>e</sup> année — 1966 — tome 1

- C. Marynissen : *Leuvense antroponymische verhandelingen tot 1965.*
- M. Gvsseling : *Schets van de oude toponymie van Oostakker en St.-Amandsberg.*
- A. P. De Bont : *Noordbrabantse etymologieën.*
- C. Marynissen : *De antroponymie in het nagelaten werk van dr. Jan Lindemans.*
- B. J. Hekket : *Scheepnamen als voornamen.*
- O. Leys : *De naam van Peter Benoit.*
- J. A. Husman : *Inhoudsnamen en veldnamen.*